

Rapport d'Activités

Beaune Côte & Sud

2017

Le mot du Président

Chers amis,

2007-2017, Beaune Côte et Sud accompagne déjà depuis 10 ans notre vie quotidienne. Lors de cette décennie, de grands projets ont ainsi pu être réalisés afin de répondre aux besoins nos concitoyens : La création d'un réseau de transport à destination de tous, urbains et ruraux, la protection et la création de milieux naturels, avec notamment les étangs d'or et la baignade de Montagny-lès-Beaune, la modernisation de notre système de tri des déchets, et l'uniformisation de nos offices de tourisme ... L'année 2017 n'a pas dérogé à la règle, notre Communauté d'Agglomération a continué sa politique dynamique, en entretenant son patrimoine et



en développant de nouveaux axes nécessaires à l'accompagnement des 53 communes qui la composent. Nous avons accentué notre politique de développement économique afin d'attirer et d'accompagner les entreprises avec la création et l'optimisation de zones d'activités. Nous avons également répondu aux besoins de loisirs et de tourisme en créant de nouvelles vélo-routes pour que chacun puisse profiter de notre cadre de vie. Pour autant nous n'avons pas oublié, les besoins du quotidien avec la modernisation du réseau d'eau et d'assainissement, un travail encore plus efficace de sensibilisation au tri

des déchets et un soutien à la rénovation des logements au profit des particuliers. Les accueils péri et extrascolaires ont aussi été développés, sans oublier la culture et notamment la formation artistique grâce à l'École des Beaux-Arts et au Conservatoire. Enfin, notre bonne gestion a permis à notre collectivité de détenir cette année encore, la plus basse fiscalité des 149 Agglomérations françaises, ce qui, en ces temps de restrictions budgétaires n'est pas à négliger. Je vous laisse découvrir, plus précisément ces sujets, au travers du Rapport d'Activités 2017 et vous assure du dévouement de l'ensemble des services communautaires, des élus, et de moi-même.

Alain SUGUENOT

Président de la Communauté d'Agglomération
BEAUNE Côte & Sud

Sommaire

4

Présentation de l'Agglomération :

- Le fonctionnement et les compétences
- Le Conseil Communautaire
- Le Bureau
- Les Commissions

Les moyens au service d'un territoire :

- Les Ressources Humaines
- Les Finances
- La Commande Publique
- La Direction des Opérations d'Aménagement
- La Plateforme Ressources

14

40

Les Actions économiques et d'aménagement :

- Le Programme Local de l'Habitat
- Le Plan Climat Energie Territorial
- La Gestion du droit des sols / FEDER
- Les ZAC et autres missions urbanisme
- La Mobilité dans l'Agglomération

Les Actions environnementales :

- Les Déchets
- L'eau potable
- L'assainissement
- Les rivières
- Les sites et milieux naturels

60

82

Les actions au bénéfice de la cohésion sociale :

L'action famille :

- L'enfance
- La petite enfance

L'action culturelle :

- Conservatoire
- Beaux-Arts

Les équipements sportifs



Présentation de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud

Beaune Côte & Sud :

1 Agglomération, 53 communes

Situé au cœur de la Bourgogne, entre ville et campagne, le territoire de l'Agglomération BEAUNE Côte & Sud ne cesse de se développer pour offrir à tous ses habitants un cadre de vie équilibré, alliant loisirs et services de proximité, répondant à leurs besoins.

L'Institution

Le Conseil Communautaire

Le Bureau

Commission environnement, cadre de vie et aménagement durable
18 membres

Commission développement économique, tourisme
19 membres

Commission action sociale, sport, culture
17 membres

Commission aménagement du territoire, infrastructures, transport
18 membres

Commission finances, synthèse
20 membres



Les Compétences de l'Agglomération

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), organisation des transports
- Equilibre social de l'habitat - politique de la ville d'intérêt communautaire, Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Développement économique d'intérêt communautaire : création, aménagement, entretien et gestion des activités, actions de développement économique d'intérêt communautaire, tourisme.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Équipements sportifs d'intérêt communautaire,
- Action culturelle : école des Beaux Arts et Conservatoire de Musique et Danse
- Voirie : création, aménagement et entretien de voirie pour les zones d'activités et les parcs de stationnement d'intérêt communautaires
- Action environnementale : assainissement collectif et autonome, eau potable et gestion des déchets ménagers et assimilés.

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Études à l'échelle de la communauté en matière de préservation du patrimoine naturel et environnemental ainsi que du patrimoine bâti,
- Action famille : Enfance (extra et péri-scolaire) et Petite Enfance (Relais Assistantes Maternelles RAM et crèches)
- Fourrière animale intercommunale,
- Politique de circulation douce,
- Aménagement des berges et entretien des rivières



Chiffres Clefs :

53 Communes
49 du Sud de la Côte d'Or
4 du Nord de la Saône et Loire

54235 habitants

552 km² de territoire

 Création le 1er janvier 2007

Le Conseil Communautaire :

Le Conseil Communautaire compte 93 élus représentant 53 communes proportionnellement au nombre d'habitants qui les composent.



En 2017, le Conseil s'est réuni 5 fois et a pris 529 délibérations.

ALOXE CORTON, 155 habitants
Maurice CHAPUIS

AUBIGNY LA RONCE, 173 habitants
Gérard ROY

AUXEY DURESSES, 330 habitants
Bernard BATAULT

BAUBIGNY, 218 habitants
Patrick MANIERE

BLIGNY-LÈS-BEAUNE, 1281 habitants
Gabriel FOURNIER

BOUILLAND, 201 habitants
Jean-Noël MORY

BEAUNE, 22 543 habitants
Alain SUGUENOT
Jean Luc BECQUET
Nadine BELISSANT-REYDET
Isabelle BIANCHI
Pierre BOLZE
Raphaël BOUILLET
Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS
Marie-France BRAVARD
Anne CAILLAUD
Frédéric CANCEL
Jean-François CHAMPION
Carole CHÂTEAU
Xaxier COSTE
Ariane DIERICKX
Stéphane DAHLEN
Alexis FAIVRE
Philippe FALCE
Thibaut GLOAGUEN
Fabrice JACQUET
Danièle JONDOT-PAYMAL
Marie-Odile LABEAUNE
Virginie LONGIN
Marie-Laurence MERVILLE
Justine MONNOT
Marie-Laure RAKIC
Philippe ROUX
Jacques THOMAS
Antoine TRIFFAULT-MOREAU
Carla VIAL
Jean-Benoit VUITTENEZ

BOUZE-LÈS-BEAUNE, 332 habitants
René l'Excellent

CHAGNY, 5 821 habitants
Michel PICARD
Martine BOUGEOT
Estelle BERNARD BRUNAUD
Philippe DIDAILLER
Patrick FERRANDO
Patricia ROSSIGNOL
Michel RODIER

CHASSAGNE-MONTRACHET, 327 habitants
Céline DANCER

CHANGE, 239 habitants
Christophe MONNOT

CHAUDENAY, 1 121 habitants
Catherine PAPPAS

CHEVIGNY-EN-VALIERE, 327 habitants
Jean-Claude BROUSSE

CHOREY-LES-BEAUNE, 600 habitants
Liliane JAILLET

COMBERTAULT, 573 habitants
Didier SAINT EVE

CORBERON, 456 habitants
Jean-Christophe VALLET

CORCELLES-LES-ARTS, 487 habitants
Christian GHISLAIN

CORGENGOUX, 398 habitants
Pierre BROUANT

CORMOT-VAUCHIGNON, 197 habitants
Marc DENIZOT
Patricia RACKLEY

CORPEAU, 1003 habitants
Sandrine ARRAULT

DEZIZE-LES-MARANGES, 195 habitants
Franck CHAMBRION

EBATY, 257 habitants
Olivier ATHANASE

ECHÉVRONNE, 298 habitants
Jean-Marc PRENEY

LA ROCHEPOT, 297 habitants
Jérôme BILLARD

LADOIX SERRIGNY, 1 876 habitants
Vincent LUCOTTE
Chantal GAUTHRAY

LEVERNOIS, 309 habitants
Serge COLLAVINO

MARIGNY-LES-REULLEE, 212 habitants
Jean-Paul BOURGOGNE

MAVILLY-MANDELOT, 175 habitants
Thierry LAINE

MELOISEY, 360 habitants
Pascal MALAQUIN

MERCEUIL, 846 habitants
Jean-Pierre REBOURGEON

MEURSANGES, 536 habitants
Jean-Paul ROY

MEURSAULT, 1 535 habitants
Denis THOMAS
Annie BARAT

MOLINOT, 151 habitants
Christian POULLEAU
MONTAGNY-LÈS-BEAUNE, 679 habitants
Richard ROCH

MONTHELIE, 162 habitants
Jacky CLERGET

NANTOUX, 165 habitants
Philippe CESNE

NOLAY, 1 516 habitants
Jérôme FLACHE
Claude CORON

PARIS L'HOPITAL, 294 habitants
Chantal MITANCHEY

PERNAND-VERGELESSES, 268 habitants
Jean CHEVASSUT

POMMARD, 536 habitants
Jacques FROTEY

PULIGNY-MONTRACHET, 395 habitants
Bernard NONCIAUX

RUFFEY-LES-BEAUNE, 751 habitants
Gérard GREFFE

SAINT-AUBIN, 253 habitants
Gérard PRUDHON

SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE, 860 habitants
Michel QUINET

SAINT-ROMAIN, 235 habitants
Serge GRAPPIN

SANTENAY, 863 habitants
Henri TUDELA

SANTOSSE, 52 habitants
Claude MOISSENET

SAVIGNY-LES-BEAUNE, 1 361 habitants
Sylvain JACOB

TAILLY, 196 habitants
Paul BECKER

THURY, 290 habitants
Daniel TRUCHOT

VALMONT, 271 habitants
Christian BRESSOULALY/Noël BELIN

Le Bureau Communautaire :

Élu par le Conseil Communautaire le 14 avril 2014, le Bureau Communautaire est l'instance exécutive de l'Agglomération. Outre le Président, il se compose de 12 Vice-Présidents et de 8 membres dont 3 délégués.

Ainsi le Bureau est un organe stratégique de réflexion et d'impulsion. Il décide de tous les sujets n'ayant pas d'incidence financière (pour lesquels la décision revient au Conseil).



En 2017, le bureau s'est réuni 10 fois et a pris 372 délibérations.



Alain SUGUENOT
Président
de Beaine Côte & Sud



Jean-Pierre REBOURGEON
Co-premier Vice-Président
Administration générale
Aménagement et PCET



Michel PICARD
Co-premier Vice-Président
Innovation - projet
communautaire



Jean-Luc BECQUET
3e Vice-Président
Transport et accessibilité



Michel QUINET
4e Vice-Président
Développement Economique,
Multimodalité, Intermodalité



Xavier COSTE
5e Vice-Président
Environnement et
Rivières



Denis THOMAS
6e Vice-Président
Tourisme et
Espaces naturels



Jean-François CHAMPION
7e Vice-Président
Finances, Commande
Publique, Assurances



Jean-Paul ROY
8e Vice-Président
Enfance et Sports



Pierre BOLZE
9e Vice-Président
habitat, gens du voyages et
formations artistiques



Gérard ROY
10e Vice-Président
Développement rural



Sylvain JACOB
11e Vice-Président
Couverture numérique
et emploi



Claude CORON
12e Vice-Président
Petite Enfance



Sandrine ARRAULT
13e membre du bureau
Zones d'Activité



Patrick MANIERE
14e membre du bureau
Suivi du SCOT



Stéphane DAHLEN
15e membre du bureau
Entrepreneuriat numérique et
Nouvelle économie



Jean CHEVASSUT
16e membre du bureau



Liliane JAILLET
17e membre du bureau



Vincent LUCOTTE
18e membre du Bureau



**Estelle
BERNARD-BRUNAUD**
19e membre du bureau



Pierre BROUANT
20e membre du bureau

Les Commissions :

Les commissions d'instruction sont chargées d'examiner en amont les questions relevant de leur compétence soumise au Conseil de Communauté par délibération.



En 2017, les Commissions se sont réunies 5 fois et ont donné 92 avis

Environnement, Cadre de Vie et Aménagement Durable : 18 membres

- C. CHATEAU
- X. COSTE
- D. JONDOT-PAYMAL
- ML. MERVILLE
- J. MONNOT
- C. VIAL
- JN. MORY
- J. FROTEY
- G. D'ANGERVILLE
- L. JAILLET
- C. CHISLAIN
- C. GAUTRRAY
- JP. BOURGOGNE
- M. DENIZOT
- S. ARRAULT
- G. PRUDHON
- E. BERNARD-BRUNAUD
- F. CHAMBRION

Aménagement du Territoire, Infrastructures, Transport : 18 membres

- JL. BECQUET
- D. BOUTEILLER-DESCHAMPS
- F. CANCEL
- V. LEVIEL
- R. BOUILLET
- P. ROUX
- R. L'EXCELLET
- JM. PRENEY
- J. CLERGET
- D. SAINT-EVE
- JC. VALLET
- P. BROUANT
- R. ROCH
- C. DANCER
- S. GRAPPIN
- D. TRUCHOT
- M. BOUGEOT
- M. RODIER

Développement Economique, Tourisme : 19 membres

- N. BELISSANT-REYDET
- I. BIANCHI
- MF. BRAVARD
- S. DAHLEN
- A. DIERICKX
- V. LONGIN
- D. THOMAS
- P. CESNE
- S. JACOB
- G. FOURNIER
- O. ATHANASE
- S. COLLAVINO
- N. BELIN
- J. BILLARD
- J. FLACHE
- H. TUDELA
- C. MONNOT
- M. PICARD
- C. PAPPAS

Enfance, Sport, Culture : 17 membres

- P. BOLZE
- A. CAILLAUD
- P. FALCE
- ML. RAKIC
- JB. VUITENNEZ
- P. MALAQUIN
- A. BARAT
- J. CHEVASSUT
- JC. BROUSSE
- JP. ROY
- G. GREFFE
- P. BECKER
- C. CORON
- C. MOISSENET
- P. RACKLEY
- P. ROSSIGNOL
- C. MITANCHEY

Finances, Synthèses : 20 membres

- A. FAIVRE
- JF. CHAMPION
- T. GLOAGUEN
- F. JACQUET
- MO. LABEAUNE
- A. TRIFFAULT
- MORREAU
- M. CHAPUIS
- B. BATAULT
- T. LAINE
- V. LUCOTTE
- JP. REBOURGEON
- M. QUINET
- J. MAREY
- G. ROY
- P. MANIERE
- C. BRESSOULALY
- C. POULLEAU
- B. NONCIAUX
- P. FERRANDO
- P. DIDAILLER





Les moyens au service d'un Territoire

Les Ressources Humaines :

Présentation général de l'effectif au 31 décembre 2017 :

429 postes pourvus :
33 CAT. A | **79** CAT. B | **317** CAT. C
Dont **190** Temps non complet

Caractéristiques de l'année 2017

- **Mise en place du Parcours sur la Modernisation des Parcours Professionnels, Carrière et Rémunération (PPCR) au 01/01/2017** aboutissant à :
 - la refonte des grilles indiciaires toutes catégories confondues (certains cadres d'emploi restent en attente de l'entrée en vigueur),
 - une augmentation de 6 points du traitement indiciaire de chaque agent titulaire correspondant à un abattement de 20% du régime indemnitaire. Cette augmentation indiciaire permet de transformer une partie des primes en points d'indice qui seront, eux, pris en compte pour la future pension de retraite de chaque agent.

- **Hausse de 1.2%** du point d'indice entre le 01/07/2016 et le 01/02/2017,
- **Actualisation du Schéma de Mutualisation** au 01/07/2017 après une année de mise en œuvre qui a permis de constater une inadéquation des moyens humains et matériels du service Reprographie/Courrier et de la Documentation pour intervenir sur le territoire communautaire,



- **Mise en œuvre du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP (Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État):** partie IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) en application au 01/01/2017 pour les cadres d'emplois dont un décret d'application le prévoit. Certains cadres d'emploi tels que les Techniciens, Ingénieurs, les Educateurs de Jeunes Enfants ou les Auxiliaires de Puériculture sont encore en attente de l'entrée en vigueur du décret d'application,
- **Ouverture d'un poste d'apprentissage.** Contrôleur de Gestion et de deux postes supplémentaires au sein du service Petite Enfance,
- **Prolongation du dispositif Noël des Agents** avec l'attribution de cartes-cadeaux dans les mêmes conditions que précédemment,
- **Etablissement du Document Unique d'Evaluations des Risques Professionnels,**
- **Adoption d'un Protocole Temps de travail** permettant une harmonisation des dispositions relatives à l'annualisation du temps de travail, la mise à jour des modalités de mise en œuvre de l'ARTT et des congés payés, la gestion des Comptes Epargne Temps, les dispositions relatives aux heures supplémentaires...
- **Mise en place du premier Plan de Formation** au 01/01/2018 en lien avec le traitement des Entretiens Professionnels et traitement de la partie Formations Obligatoires,
- **Mise en place du dispositif de Congé de Solidarité Familiale** dans le cadre de la loi n°99-477 du 9 juin 1999 et n° 2010-209 du 2 mars 2010,
- **Modification de la participation aux séjours** mis en œuvre dans le cadre éducatif en période scolaire,
- **Poursuite de l'application du dispositif dit « Sauvadet »**,

Orientations RH pour 2018/2019 :

- Etablissement du bilan social 2016/2017 à compter de septembre 2018,
- Etablissement et suivi d'un indicateur d'absentéisme,
- Développement d'un Plan de Formation pluriannuel comprenant l'entrée en vigueur du Compte Personnel d'Activité et particulièrement du Compte Personnel de Formation (CPF),
- Différentes réflexions et base de travail sur le Complément Indemnitaire Annuel (CIA),
- Commissions de travail préalables à la mise en œuvre d'une politique d'Action Sociale,
- Etablissement d'un état sur l'Egalité Professionnelle Femmes/Hommes,
- Déroutement des élections professionnelles en décembre 2018 qui aboutira à la mise en place de nouveaux Comités Techniques (CT) et Comité d'Hygiène et Sécurité de Conditions de Travail (CHSCT).

Les Finances :

Malgré la diminution conséquente et continue des dotations de l'Etat, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud, a une nouvelle fois réussi à mener à bien un certain nombre de projets structurant sur le territoire, tout en gardant des taux de fiscalité stable et un niveau d'endettement faible. Les résultats de l'exercice **2017** sont une nouvelle fois la preuve de la bonne santé financière et de la bonne gestion de l'Agglomération.

- **Sur le budget principal**, malgré la hausse des charges de fonctionnement, et la baisse des dotations de l'Etat (-256K par rapport à 2016), l'Agglomération a su maîtriser ses dépenses.

La capacité d'autofinancement de la collectivité, ajoutée à un emprunt contracté à hauteur de 550 K, a ainsi permis de réaliser plus de :

2.5M de dépenses d'équipement, notamment, dans le domaine de la gestion des déchets, du soutien aux communes ou encore de l'Enfance et la Petite Enfance, du tourisme et de la mobilité.



- **Les budgets annexes** de l'EPCI montrent, quant à eux, la volonté de développer le tissu économique via les Zones d'activités, de continuer l'optimisation du service de transport, et de poursuivre les travaux d'amélioration et de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement, avec notamment les travaux de mise aux normes de la station d'épuration de **SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE**.

Il est à noter que 2 emprunts, de **2.3M et 850K**, ont été souscrits fin 2017 au titre du financement des travaux respectivement des budgets eau affermage et eau régie.

En **2017**, le budget consolidé (1 budget principal et 10 budgets annexes) a été :

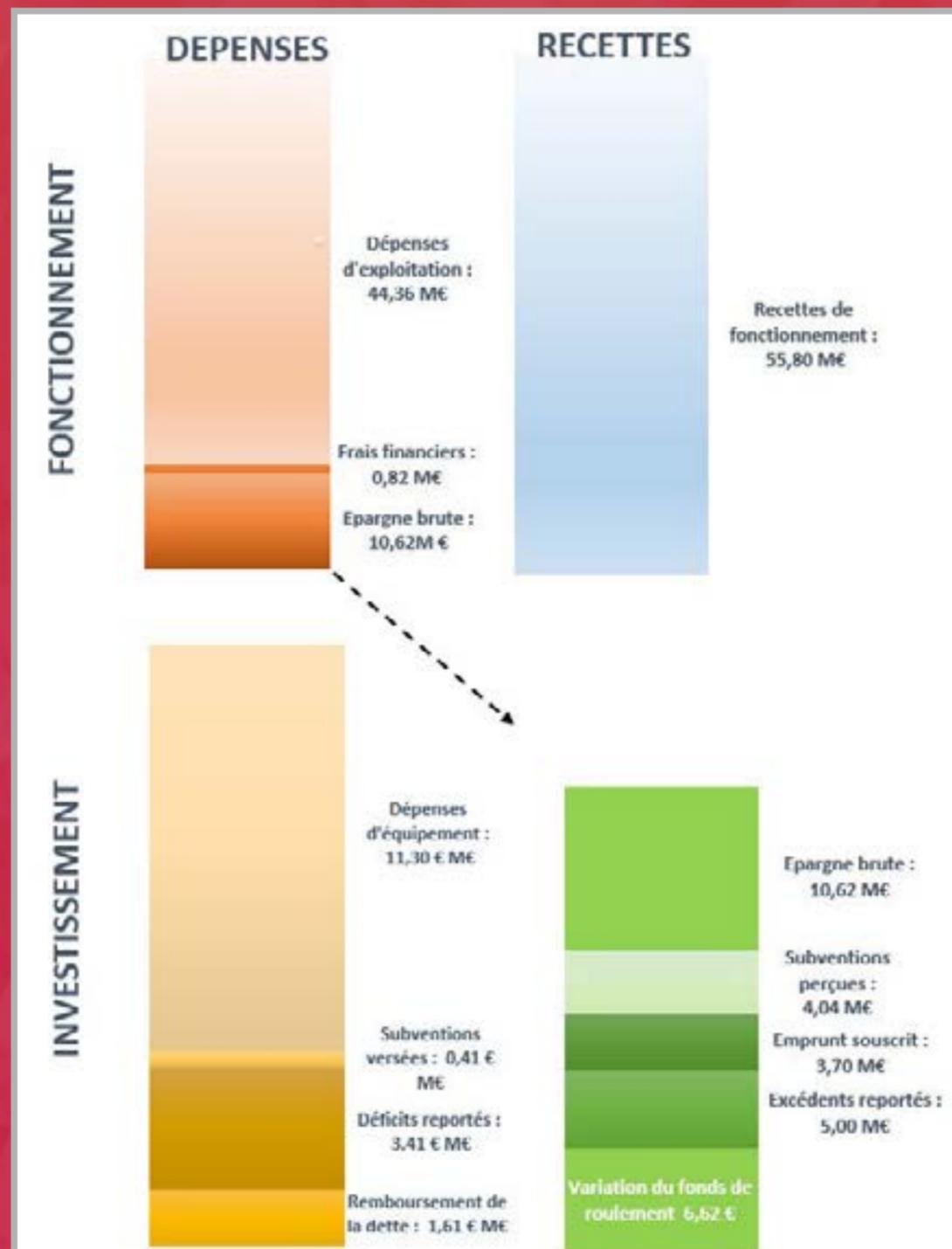
- voté à hauteur de : **101.97M** d'euros
- réalisé en dépenses à hauteur de : **76.82M** d'euros (soit un ratio de réalisation de 75%)
- réalisé en recettes à hauteur de : **85.58M** d'euros (soit un taux de réalisation de 84%)



Bilan de l'année 2017

• Les grandes masses budgétaires 2017, tous Budgets confondus - En millions d'Euros

Reflet de l'exécution du budget communautaire pour l'année 2017, le compte administratif se présente schématiquement de la façon suivante :



Mieux Comprendre ce Schéma :

- La section de fonctionnement retrace l'exploitation courante et régulière des services communautaires. Elle comprend les dépenses annuelles et permanentes en lien avec les compétences exercées.
- La section d'investissement retrace, en dépenses et en recettes, les opérations permettant d'accroître le patrimoine collectif.
- La section de fonctionnement permet de dégager l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement).

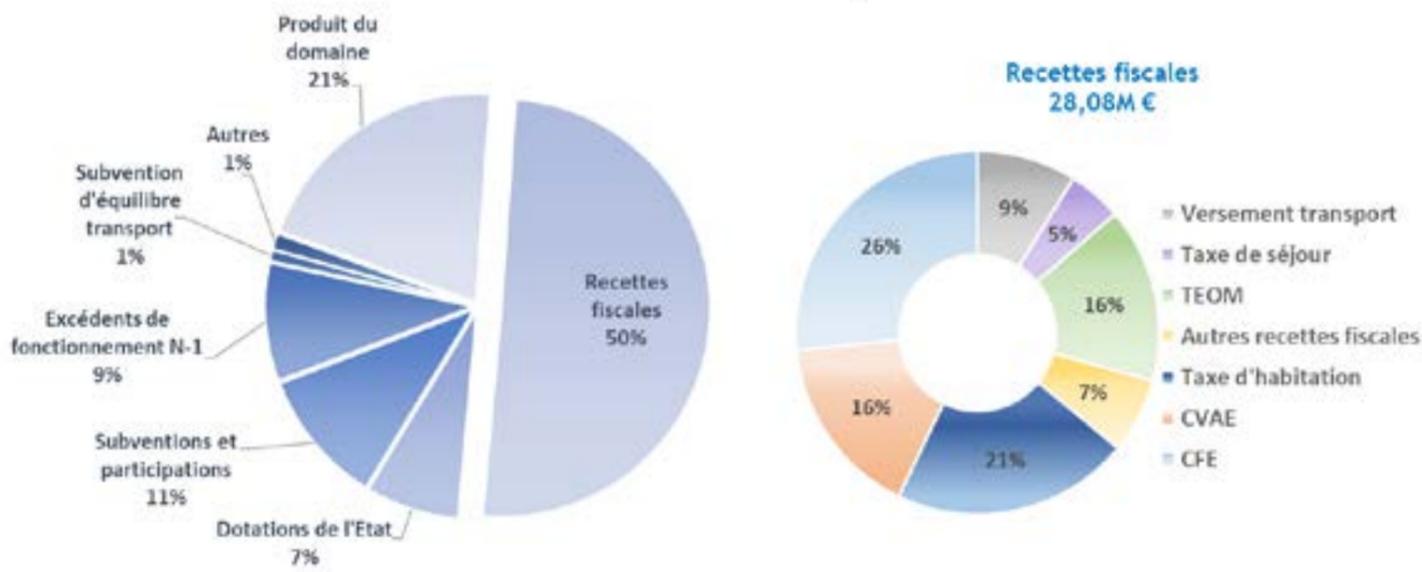


- L'épargne brute, les ressources définitives (les subventions et participations reçues, le FCTVA, etc.) et l'emprunt permettent de financer les dépenses d'investissement.
- Le résultat net correspond au résultat global de l'exercice auquel ont été retranchés, les dépenses et recettes engagées, mais qui n'ont pu être réalisées avant la fin de l'exercice et qui sont reportées sur l'exercice suivant.



• **Les recettes de fonctionnement :**

Reflète de l'exécution du budget communautaire pour l'année 2017, le compte administratif se présente schématiquement de la façon suivante :



• **Les recettes issues de la fiscalité locale : 19,8 millions d'euros**

Les diverses contributions payées par les entreprises (Contribution Economique Territoriale, TASCOTM) s'élèvent à 13M d'euros et celles, acquittées par les ménages sur la fraction de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, s'élèvent à 5.9M d'euros. La Communauté d'Agglomération a perçu des Impositions Forfaitaires pour les Entreprises de Réseaux représentant 318K euros et différentes recettes provenant d'années antérieures à hauteur de 348K euros.

• **Les produits des services de l'eau potable et de l'assainissement : 6,68 millions d'euros**

Constitués par la redevance assainissement, le contrôle pour l'assainissement individuel, la redevance eau potable. Ces dernières contribuent principalement au financement des investissements.

• **Le versement transport : 2.49 millions d'euros**

Acquitté par les entreprises de plus de 9 salariés, il est affecté au financement du réseau de transports urbains.

• **Les subventions et participations : 5,87 millions d'euros**

Versées essentiellement par le Conseil Départemental de Côte d'Or, la CAF de Côte d'Or, les Agences de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Loire Bretagne, des soutiens d'éco-organismes, et des participations communales. Ces aides financières ont contribué principalement au financement des services d'enfance et petite enfance, des transports, de la collecte et du traitement des déchets, ainsi qu'au financement de l'assainissement collectif et non collectif.

• **Les dotations versées par l'Etat : 4,06 millions d'euros**

Composées de la Dotation de compensation (3,14 M d'euros), de la dotation intercommunale (545 K euros) et de compensation fiscale liée à des exonérations (373 K euros).

• **Les subventions et participations : 5,87 millions d'euros**

Versées essentiellement par le Conseil Départemental de Côte d'Or, la CAF de Côte d'Or, les Agences de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Loire Bretagne, des soutiens d'éco-organismes, et des participations communales. Ces aides financières ont contribué principalement au financement des services d'enfance et petite enfance, des transports, de la collecte et du traitement des déchets ainsi qu'au financement de l'assainissement collectif et non collectif.

• **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 4.37 millions d'euros**

Destinée à financer les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers. Ce dispositif, lié à la gestion des déchets, est complété par la redevance spéciale perçue auprès des professionnels (282 K euros en 2017).

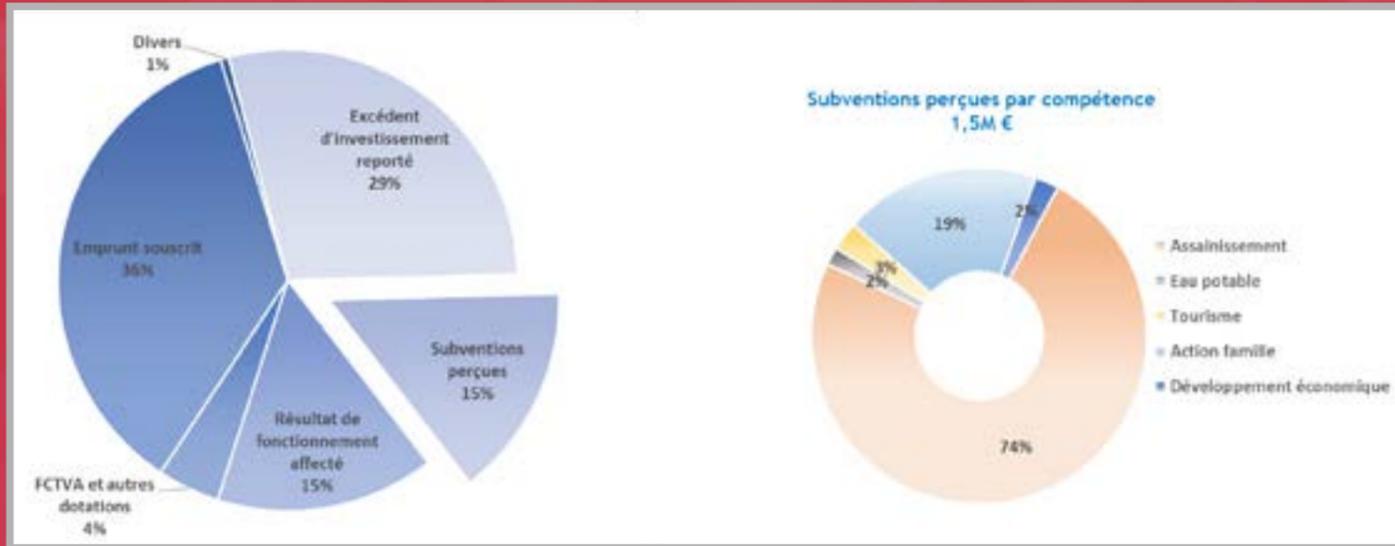
Zoom sur les dotations de l'Etat

Depuis 2015, les administrations publiques locales sont pleinement associées à l'effort de redressement des comptes publics. Cela se traduit par une ponction importante sur le montant de la dotation d'intercommunalité, une des composantes de la DGF, au prorata des recettes réelles de fonctionnement. Sur la période 2015-2017, les concours financiers aux collectivités auront ainsi baissé de 9,6 Md d'euros.

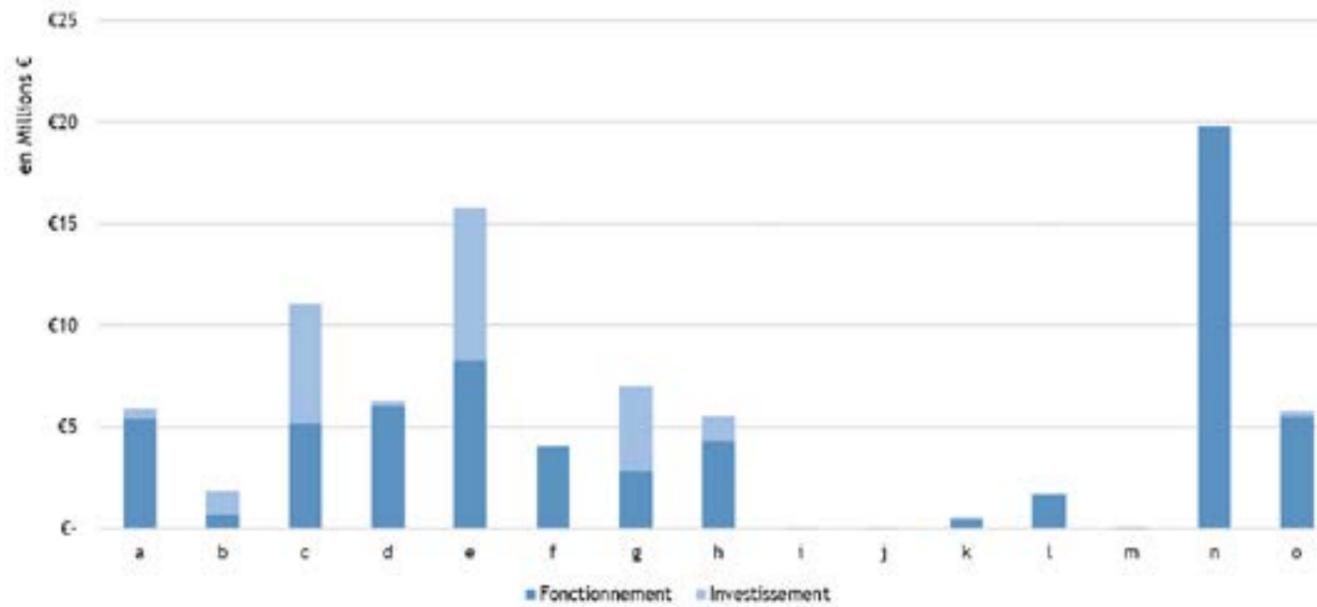
Pour la Communauté d'Agglomération, cet effort se traduit par une perte de recettes de plus de 2 M d'euros entre 2014 et 2017.

• Les recettes d'investissement:

Les recettes réelles d'investissement 2017 s'élèvent à 10.30M d'euros réparties comme suit :



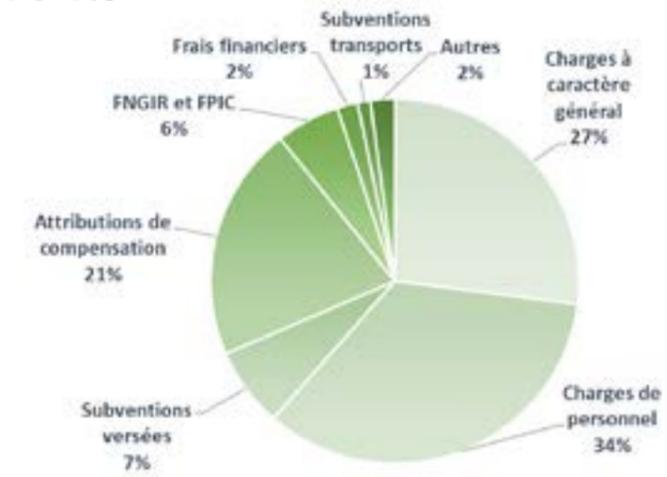
La répartition des recettes (investissement et fonctionnement) par compétence se présente comme suit :



- a Action Famille
- b Administration générale
- c Assainissement Collectif et non collectif
- d Collecte et traitement des déchets
- e Développement économique
- f Dotation de l'Etat
- g Eau Potable
- h Excédent antérieurs (budget principal)
- i Gestion du patrimoine
- j Plateforme ressources
- k politiques Culturelle et sportive
- l politiques environnementale et touristique
- m Reversement aux communes
- n Recettes fiscales
- o transports publics urbains et scolaires

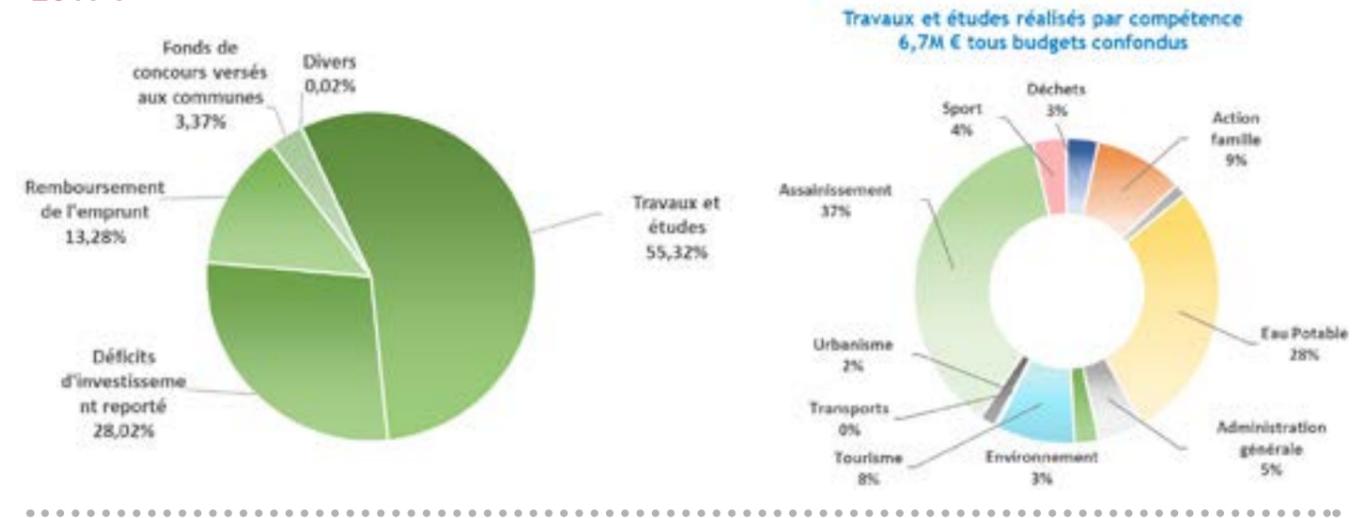
• Les dépenses de fonctionnement:

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2017 à 45.18 M d'euros et progressent de 2.93 %.



• Les dépenses d'investissement:

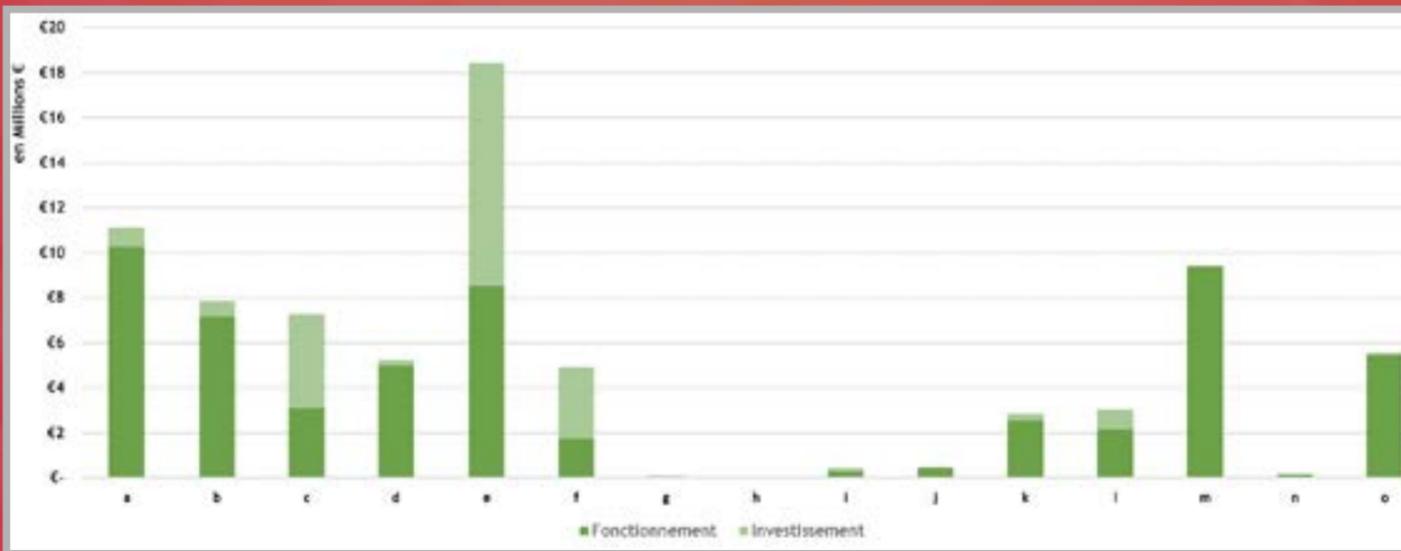
Les dépenses réelles d'investissement se portent à 12,6 M d'euros pour l'année 2017 :



Zoom sur les investissements 2017

- 581k euros pour les véloroutes (notamment celle reliant BEAUNE à STE-MARIE-LA-BLANCHE).
- 365K euros pour des travaux sur les structures Petite Enfance.
- 225K euros relatifs à la gestion des déchets (essentiellement l'acquisition de bacs et de conteneurs).
- 240K euros d'investissements réalisés sur les équipements sportifs.
- -1.138K euros pour la mise aux normes de la STEP de SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE.
- - 681K euros pour le renouvellement de réseaux d'eau potable sur le PAYS-BEAUNOIS.

• La répartition des dépenses (investissement et fonctionnement) par compétence :



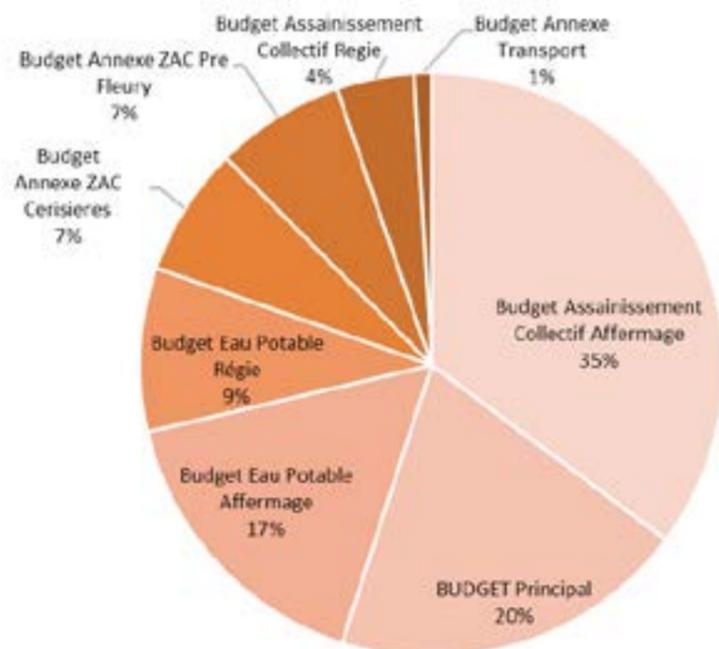
- a Action Famille
- b Administration générale
- c Assainissement Collectif et non collectif
- d Collecte et traitement des déchets
- e Développement économique
- f Dotation de l'Etat
- g Eau Potable
- h Excédent antérieurs (budget principal)
- i Gestion du patrimoine
- j Plateforme ressources
- k politiques Culturelle et sportive
- l politiques environnementale et touristique
- m Reversement aux communes
- n Recettes fiscales
- o transports publics urbains et scolaires

La stratégie d'endettement :

Fin 2017, l'encours de la dette, tous budgets confondus, s'établit à 27.9 M d'euros (25.8 M d'euros en 2016) soit à 500 euros par habitant. Il se répartit entre les différents budgets comme ceci :

En 2017, un emprunt de 3.7M d'euros a été réalisé, il est réparti comme suit :

- Budget général : 550 000 euros
- Budget eau affermage : 2 300 000 euros
- Budget eau régie environ : 850 000 euros



Perspective pour l'année 2018:

• Les dotations de l'Etat

Après une période de baisse des dotations (-2 millions d'euros), les perspectives ne demeurent pas très encourageantes. Néanmoins grâce à une excellente qualité de gestion, il est permis d'envisager une fiscalité équilibrée.

• La fiscalité

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Après la diminution de 10% des taux applicables en 2017, portant ceux-ci à 9.90% pour la zone 1 (secteur hors Beaune) et 6.25% pour la zone 2 (Beaune), ces taux seront identiques à 2017 pour 2018.

La fiscalité des ménages

Dans un contexte particulier, notamment au regard de la réforme de la Taxe d'Habitation dont les conséquences réelles pour les collectivités ne sont pas encore certaines, les taux de Taxe d'Habitation et de Taxe sur le Foncier Non Bâti sont reconduits à l'identique en 2018 par rapport à 2017, soit 8.29% pour la Taxe d'Habitation et 1.17% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Le versement transport

Après évolution, le taux du versement transport a été fixé à 0,60 % sur le territoire communautaire en 2017. Il est ainsi maintenu à son taux actuel pour 2018 (0,60 %). En effet, l'évolution du taux avait pour objectif d'équilibrer le service de Transports urbains sans participation complémentaire de la collectivité, compte tenu du caractère commercial de cette activité. Le produit effectivement perçu en 2017 (2.48M d'euros) permettant désormais cet équilibre.

La fiscalité économique

Compte tenu des perspectives d'évolution des bases (+1.7%, données d'évolution figurant au Projet de Loi de Finances 2018), et afin de ne pas pénaliser la compétitivité des entreprises, le taux de 20.87% est reconduit pour 2018.

• Les tarifs

En 2018 divers tarifs devraient évoluer tels que ceux concernant l'Enfance, la Petite Enfance, les équipements sportifs, l'eau potable et l'assainissement. Les évolutions les plus significatives portent sur les tarifs de l'assainissement collectif et de l'eau potable.

En effet, afin de continuer la dynamique d'investissement menée depuis la création de la Communauté en 2007 sur ces compétences, il est nécessaire de procéder à une hausse tarifaire, afin de dégager des marges de manœuvre complémentaires qui permettront de limiter le recours à l'emprunt. Les investissements à venir vont se concentrer pour l'assainissement sur l'entretien, le renouvellement des réseaux d'assainissement, ainsi que des travaux de rénovation de STEP. Concernant l'eau potable, il s'agit de travaux de renouvellement du réseau eau potable, de travaux sur BS1 et la modernisation de la station d'eau de CHAGNY.

La Commande Publique :

Le service mutualisé (avec la Ville de Beaune) de la Commande Publique est composé d'un service Marchés publics et d'un service Achats.

Le service des Marchés assure l'assistance aux services pour la rédaction des consultations de marchés publics et gère les procédures de mise en concurrence. Il sécurise également les procédures et conseille juridiquement les services et élus en matière de droit des contrats publics. Il organise et met en œuvre la constitution de groupements de commandes.

Le service Achats centralise à ce jour une partie des achats des services de la Communauté d'Agglomération et gère ainsi, pour une partie des besoins transversaux, les commandes et la distribution des fournitures (notamment mobilier de bureau, fournitures de bureau, produits d'entretien, vêtements de travail, équipements de protection individuelle ...).

Depuis 2017, la communication entre les différents services et celui de la commande publique s'appuie sur les référents achats nommés par chaque directeur ou chef de service.

Afin d'uniformiser les pratiques, un guide de l'achat public (document interne), accompagné de documents types a été diffusé aux directions et services.

Ce dernier vise à permettre d'une part, d'harmoniser les pratiques de commande au sein de la collectivité et d'autre part, à rappeler les procédures d'achat définies à la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, notamment pour les achats inférieurs à 25 000 euros HT, traités pour la plupart par les services.

En 2017, 62 procédures de marchés publics ont été lancées pour les besoins de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud : 10 marchés ont été passés en procédure d'appel d'offres ouvert, 29 en procédure adaptée et 23 ont été passés sous la forme de marchés subséquents.

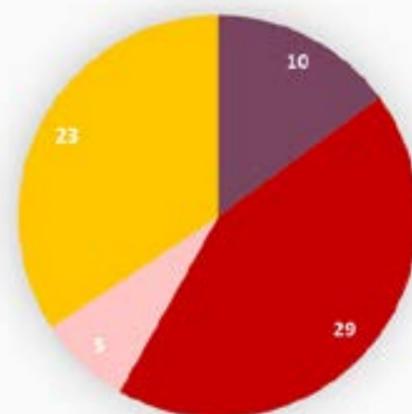
La passation de ces procédures a abouti à la conclusion de 57 marchés.

5 consultations ont été déclarées infructueuses, soit en l'absence d'offre reçue, soit en raison d'offres inacceptables (supérieures à l'estimation).

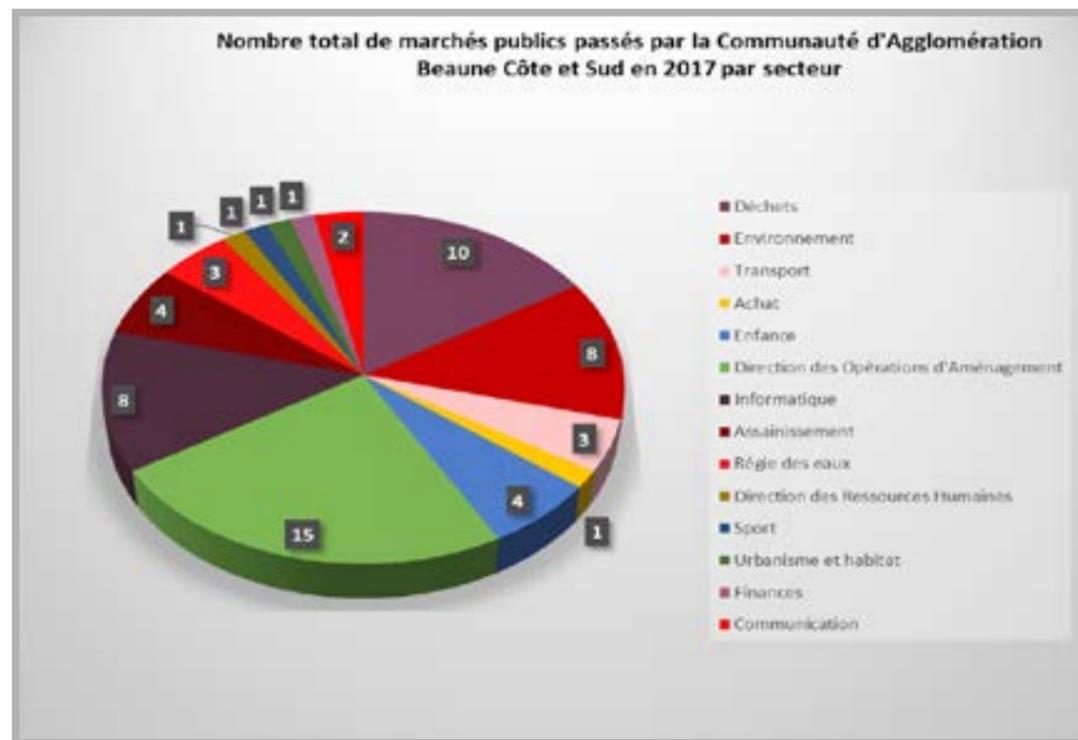
- Quelques opérations significatives parmi les marchés passés en 2017 :

ENVIRONNEMENT	
Réhabilitation du réseau d'eaux usées et reprise de branchement eau potable sur la Commune de MEURSAULT	333 890,70 €HT
Collecte en porte-à-porte et transport des ordures ménagères, des déchets assimilés et de la collecte sélective secteur Pays Beaunois et Nolay	822 959,52 € HT
ASSAINISSEMENT	
Réhabilitation sans tranchées du réseau d'eaux usées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération	Accord-cadre à bons de commande Montant DQE : 301 660,50 €HT
Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable à Ladoix Serrigny et Chorey les Beaune	209 969,90 €HT
ENFANCE	
Fourniture de repas pour les restaurants d'enfants périscolaires, les accueils de loisirs extrascolaires et des structures d'accueil petite enfance	Accord-cadre à bons de commande Simulation : 3 425 800,00 €HT
DECHETS	
Fourniture, livraison et maintenance des contenants de collecte des déchets ménagers	Accord-cadre à bons de commande Montant DQE : 292 595,27 €HT
OPERATIONS D'AMENAGEMENT	
Réhabilitation d'un multi accueil "La Cabotte"	511 726,07 € HT
Création d'une véloroute BEAUNE-VIGNOLES	252 284,77 € HT
Aménagement d'une véloroute Tronçon Sainte Marie la Blanche - limites de territoire	493 120,57 € HT
Création d'une véloroute BEAUNE - BLIGNY-LES-BEAUNE	58 877,55 € HT

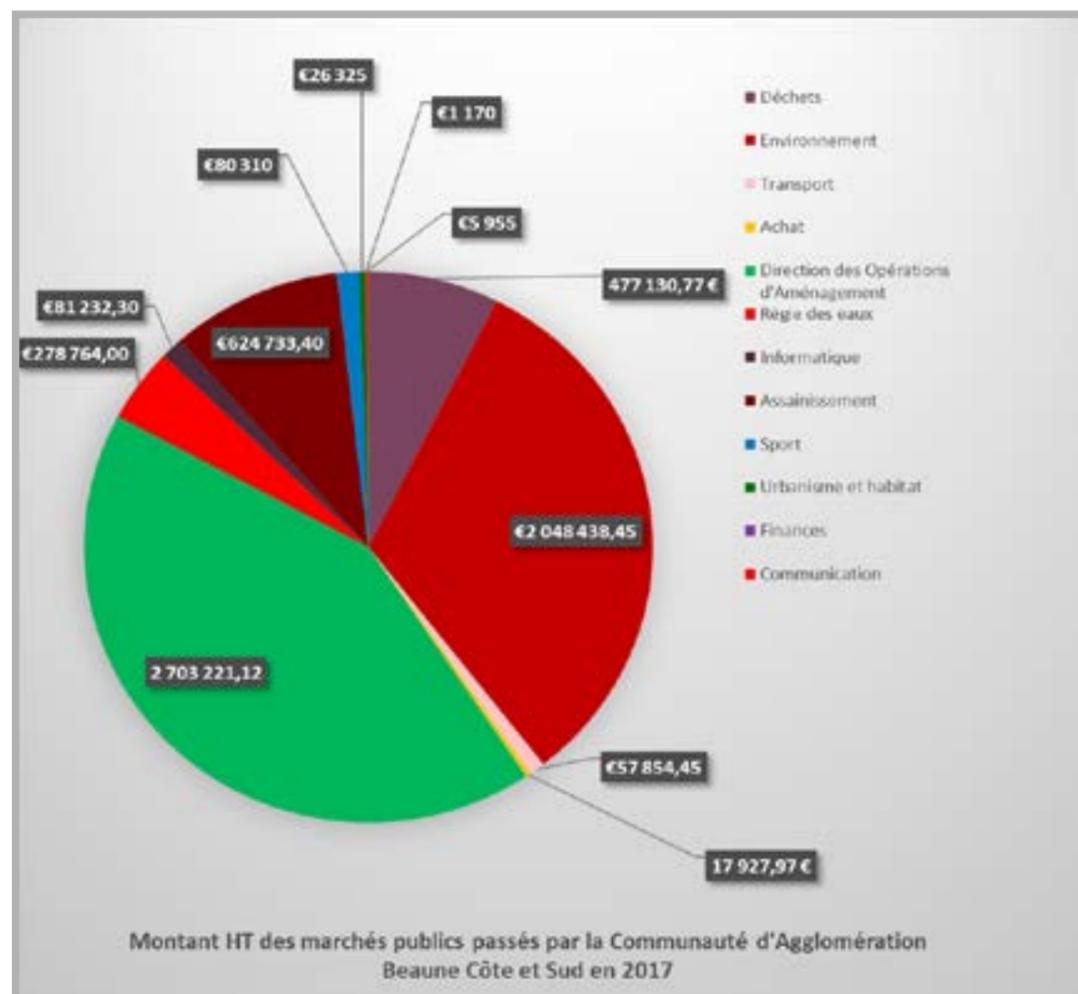
Procédures de marchés publics passées en 2017 pour les besoins de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud



■ Appels d'offres ouvert ■ Marchés à procédure adaptée ■ Marchés infructueux ■ Marchés subséquents



Pour 2017, les deux principaux postes de dépense sont relatifs aux travaux réalisés par la Direction des Opérations d'Aménagement et aux prestations relatives à l'environnement.



• Perspective 2018 :

Quelques marchés prévisionnels pour 2018 :

- Accord-cadre impression
- Accord-cadre informatique
- Photocopieurs (groupement de commandes CABCS)
- Nettoyage des locaux (groupement Ville/CCAS/CABCS)
- Maîtrise d'Oeuvre station de traitement des pesticides à Chagny
- Travaux ZAC des Cerisières
- Travaux eau potable et assainissement à Nolay
- Equipements et mobilier de la Cabotte

• Obligation réglementaire 2018 :

De grands changements sont annoncés pour la Commande Publique en **2018**. En effet, à compter du 1er octobre **2018** la dématérialisation totale des procédures de marchés publics (plus de papier) sera obligatoire pour toutes les procédures supérieures à **25 000** euros HT.

Les documents contractuels, principalement l'acte d'engagement, devront être signés électroniquement par le représentant de la collectivité titulaire de la délégation de signature.

Tous les échanges avec les entreprises, dans le cadre d'une procédure, devront être dématérialisés et s'opérer via le profil acheteur de la Communauté d'Agglomération : <https://www-marches.e-bourgogne.fr>

La collectivité aura l'obligation de publier sur son profil acheteur les données essentielles (traçabilité de la procédure) relatives à l'ensemble de ses marchés, mais aussi l'intégralité des avenants s'y rattachant (justification + montant).

La Direction des Opérations d'Aménagement

En 2017, La Direction des Opérations d'aménagement a piloté de nombreux travaux et études, notamment :

Travaux :

- **Fin des travaux de construction des locaux à la Régie des Eaux de Chagny comprenant :**

- Une salle de réunions ;
- Des vestiaires ;
- Des locaux de rangement ;
- Un garage pour deux véhicules.

- **Maison de l'intercommunalité**

- Mise en conformité Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée) du hall

- **Structure petite enfance Jeanne d'Arc à Beaune :**

- Mise en conformité de la cour extérieure dans le cadre de l'Ad'AP

- **Sécurisation du site de Bel Air :**

- **Poste de secours :**

- Remplacement du mur arrière ;
- Remplacement de la toiture ;
- Rénovation des portes métalliques.

- **Garage :**

- Remplacement de la toiture sur une partie.



- **Mise en place d'un éclairage extérieur et d'une clôture au stade Guigone de Salins :**

- 4 mâts de 16 mètres de hauteur ;
- 325 ml de clôture de 2 mètres de hauteur sur le pourtour du terrain.

- **Crèche Blanche Fleurs :**

- Aménagement d'une aire de jeux extérieurs.

- **Pôle Petite Enfance de Chagny :**

- Mise en œuvre d'une ombrière pour l'aire de jeux.

- **Conservatoire de Beaune :**

- Réfection de 3 salles de classe.

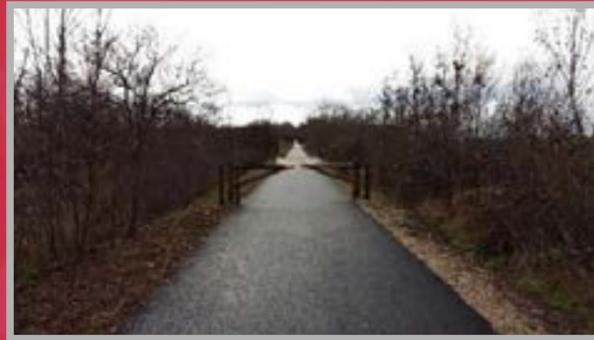
- **Création d'un accueil et d'une restauration périscolaire dans l'ancienne gare de Nolay.**

Travaux DOA Suite 2017:

- Déplacement de la clôture du gymnase Michel Bon.



- Création d'une véloroute Sainte-Marie-la-Blanche – Limite du territoire :



- Avec l'installation d'une nouvelle passerelle sur la vélo route à Sainte-Marie-la-Blanche :



Travaux DOA Suite 2017:



- Travaux sur la véloroute
Beaune/Chagny :
Section bois de Montby :



Etude :

- Audit de la qualité de l'air dans les structures recevant des enfants de moins de 6 ans : 11 établissements ont été audités. Cette opération sera poursuivie.
- Consultation des entreprises pour les travaux de mise en accessibilité pour la 1ère phase des bâtiments communautaires (dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)) :
 - Accueil périscolaire de Ladoix-Serrigny ;
 - Cantine de Bligny-les-Beaune ;
 - Cantine de Montagny-les-Beaune ;
 - Maison de l'Intercommunalité ;
 - Crèche Saint Jacques ;
 - Restaurant scolaire Jeanne d'Arc.
- Interventions en régie :
 - Structures louées par la CABCS : 207 demandes d'interventions dont 6 en cours au 31/12/2017 ;
 - Structures propriétés de la CABCS : 250 demandes d'interventions dont 10 en cours au 31/12/2017
- Total : 457 demandes d'intervention dont 16 en cours au 31/12/2017 et 441 interventions réalisées.

Perspective 2018 :

Travaux :

- Fin de la Sécurisation du site de Bel Air à La Rochepot ;
- Travaux de peinture dans le bâtiment Saint-Jean à Beaune en vue de la réorganisation des services ;
- Réfection de l'éclairage du hall d'accueil du complexe sportif Saint Nicolas à Meursault ;
- Dernière tranche de travaux de réfection de la façade de la structure petite enfance Saint Jacques à Beaune ;
- Travaux de rénovation de la salle du Dojo du Forum des sports à Beaune comprenant :
 - Le remplacement de la toiture ;
 - Le remplacement des menuiseries extérieures ;
 - La mise en peinture intérieure et extérieure ;



Études :

- Confortation et analyse des données suite aux remontées d'information dans le cadre de suivi énergétique et mise en place d'actions – Déploiement à l'ensemble des bâtiments de la CABCS.

La Plateforme Ressources:

Assistance technique:

En 2017, **15** communes ont bénéficié de l'assistance de la Plateforme Ressources sur un total de **53** que compte la Communauté d'Agglomération.

18 projets communaux ont été accompagnés dont **7** projets qui ont bénéficié d'un quitus de la commune adhérente.

Assistance à la rédaction de délibérations pour les communes adhérentes:

En 2017, la Plateforme Ressources a aidé à la rédaction de **10** délibérations pour le compte des communes.

- Demandes de subventions: **3**
- Approbation de résultats de consultation : **1**
- Dont maîtrise d'œuvre inférieure à **90 000** H.T.
- Approbation d'avenants aux marchés : **2**
- Approbation avenant transfert mission SPS : **2**
- Approbation de projet ou de programme : **1**
- Modification de plan de financement ou enveloppe financière : **1**

TOTAL : **10**

- Assistance à la notification de marchés et d'avenants : **83** assistances pour un montant de **2 675 060.65** euros HT.

Assistance à la conduite des projets communaux

Assistance à la conduite de chantier : **93** interventions

Assistance à la réception de chantier : **3** interventions

Assistance à l'expertise de sinistres : **4** interventions

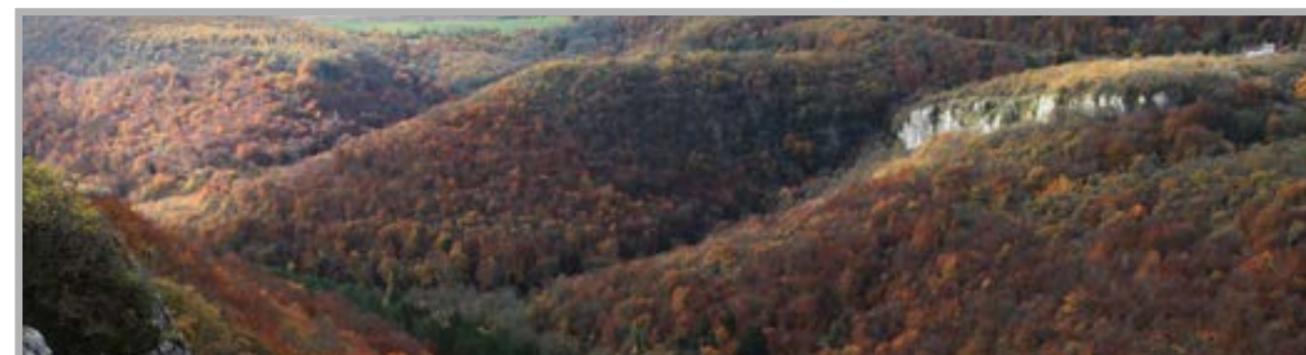
Assistance à déclaration préalable aux travaux : **4** interventions

Assistance au contrôle des paiements avant mandatement pour les communes adhérentes :

La Plateforme Ressources assiste les communes dans les opérations de contrôle des factures avant mandatement des dépenses d'investissement liées aux études et aux travaux qu'elle suit. En **2017**, elle a aidé au contrôle de **248** opérations de paiement réparties comme suit :

- Communes – Opérations – Dépenses d'investissement T.T.C. en euros :
 - Bouilland**, Aménagement d'un bâtiment communal : **96 337.55**
 - Chevigny-en-Valière**, Réhabilitation de la mairie et d'un logement : **28 165.40**
 - Chorey-les-Beaune**, Rue des Rêpes et d'Aloxe-Corton : **5 400.00**
 - Corpeau** : Réhabilitation du presbytère : **9 732.00**
 - Corpeau**, Sinistre médiathèque : **2 330.54**
 - Ladoix-Serrigny**, Aménagement du centre bourg : **401 084.76**
 - Levernois**, Extension école primaire : **30 653.58**
 - Merceuil**, Restauration-extension des vestiaires sportifs : **276 844.26**
 - Meursanges**, Construction d'une halle : **742.76**
 - Meursault**, Réhabilitation bâtiment communal : **445 752.95**
 - Meursault**, Voirie : **891.64**
 - Monthelie**, Construction local commercial : **168 218.61**
 - Pernand-Vergelesses**, Aménagement du centre bourg II : **101 555.43**
 - Saint-Aubin**, Extension garages atelier : **153 350.02**
 - Saint-Aubin**, Aire de jeux : **21 068.10**
 - Saint-Aubin**, Sécurisation voirie : **29 100.60**
 - Savigny-lès-Beaune**, Aménagement voie accès ZA : **45 723.52**

TOTAL : **1 816 951.72 euros**





Les Actions
économiques et
d'aménagement

Le Développement Économique:

La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la république) du 7 août 2015 a transféré à la communauté d'agglomération la compétence en matière de développement économique, compétence exercée auparavant par les communes. Dans ce cadre, lors de sa séance du 29 juin 2017, les élus communautaires ont acté le transfert de seize zones d'activités économiques (ZAE) communales, dans le périmètre de compétence de la communauté d'agglomération.

Afin de bien fixer le périmètre de zones à transférer, un comité de pilotage, composé d'élus communautaires a été constitué. Le comité de pilotage, accompagné par un bureau d'étude, a travaillé quelques mois sur le sujet pour préparer ce dossier complexe. A l'issue de ces réunions de travail, une grille d'analyse composée de huit critères, a été arrêtée pour permettre d'identifier les zones et opérations correspondant à la définition d'une ZAE. Les zones, qui n'entraient pas dans ces critères, ont été écartées et ne sont pas considérées comme des ZAE.



Concernant les conditions, le comité de pilotage a proposé un transfert encadré au fur et à mesure des commercialisations. Les paiements des terrains communaux seront échelonnés en fonction des ventes réalisées. Le potentiel foncier libre pour accueillir de nouvelles entreprises dans le futur a été estimé à **81** hectares (sur **472** ha) sur les **16** zones.

La deuxième disposition, est la création d'un Comité de commercialisation avec une voix prépondérante pour la commune concernée par une éventuelle implantation. L'objectif de ce comité est de définir une position commune (CABCS + commune) dans la vente des terrains aux porteurs des projets sur :

- La nature du projet,**
- Le lieu d'implantation,**
- Le prix des terrains,**
- Les délais,**
- Les autres conditions particulières de vente si besoin est.**

Le Comité de commercialisation doit valider les propositions de commercialisation des terrains dans les Zones d'Activité Economique Communautaires avant de les porter à la connaissance des instances de décision de la CABCS.

Afin d'assurer le travail de coordination dans sa nouvelle compétence en matière de développement économique, la création du poste « chargé de développement économique » a été décidé à partir de l'année 2018. Le travail sur l'élaboration d'une stratégie en matière de développement économique sera conduit par les élus de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud courant l'année 2018.

Les Affaires Foncières:

Le service foncier gère **269** hectares de terrains dont **117** ha en pleine propriété et **152** ha par le biais de convention de mise à disposition. Ces terrains sont utilisés dans les divers aménagements tels que les zones d'activités, les Etangs d'Or, la baignade naturelle de MONTAGNY LES BEAUNE, les voies douces, mais aussi les stations d'épuration et leurs équipements, les déchetteries et les accueils périscolaires. De même, le service foncier intervient dans le cadre opérationnel du fonds de portage foncier (PLH) et réalise les enquêtes publiques liées aux zonages d'assainissement.

Chiffres Clefs 2017:

1 terrain acquis
situé en centre-ville de
BEAUNE pour la création
d'un bassin de rétention,

2 cessions de terrains

- un terrain de la ZAC des Cerisières pour l'aménagement de la future rocade,
- un terrain de la ZAC du Pré Fleury, pour l'installation d'un bâtiment à usage viticole,

4 bornages contradictoires

14 conventions d'occupation précaire

3 conventions de mise à disposition

12 conventions de servitudes de tréfonds

4 conventions d'aménagement et d'entretien (véloroutes)

5 saisines de France Domaine

3 enquêtes publiques liées à l'approbation des zonages d'assainissement des communes de MAVILLY-MANDELLOT, RUFFEY LES BEAUNE et MONTHELIE.

En application de la loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération est devenue compétente en matière de création, aménagement, d'entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. A ce titre, les zones d'activités suivantes ont été transférées à la Communauté d'Agglomération :

- BEAUNE/VIGNOLES
- Les Bruottées (BEAUNE et VIGNOLE)
- La Porte de BEAUNE
- Les Champs Lins (MEURSAULT)
- Champ Lain (TAILLY)
- ZI de SAVIGNY LES BEAUNE
- Les Vénères (NOLAY)
- En Carouge (NOLAY)
- Les Creusottes (CHAGNY)
- Les Noirots (CHAGNY)
- En Mareau (SAINTE MARIE LA BLANCHE)
- Les Barrigards (LADOIX-SERRIGNY)
- Les Lauchères (LADOIX-SERRIGNY)
- La Rèpe Seguin (RUFFEY LES BEAUNE)
- Le Pré Neuf (MONTAGNY LES BEAUNE)
- La Berlotte (BEAUNE-LEVERNOIS)
- Les Bonnes Filles (LEVERNOIS)

L'inventaire foncier de ces zones d'activités a été réalisé en **2017**, permettant la mise à disposition, ou le transfert en pleine propriété en **2018**. Ce sont **43** ha qui sont transférés dont environ **12** ha de terrains à commercialiser (certains restant à aménager).

Pour l'ensemble de ces zones, l'inventaire des équipements publics, dont la gestion est transférée à la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud, a également été engagé.

Ces zones d'activités viennent s'ajouter aux zones déjà existantes créées par la Communauté d'Agglomération :

- ZAC des Cerisières à BEAUNE, 17ha de surface cessible,
- ZAC du Pré-Fleury sur les communes de CHASSAGNE-MONTRACHET et CHAGNY, 14 ha de surface cessible,
- ZA de MONTAGNY LES BEAUNE (La Corvée Melin),
- La future ZA des Templiers pour laquelle est exercée une veille foncière.



Programme local de l'habitat:

Approuvé en **2013** pour **6** ans (**2012-2018**), le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud oriente la politique de l'habitat sur le territoire. Son objectif : diversifier et rééquilibrer l'offre de logements, réhabiliter le parc ancien, lutter contre la vacance, et répondre aux besoins spécifiques. Il prévoit la production de **1 700** logements à l'horizon **2018**. A noter que le PLH entrera en révision durant l'année **2018-2019**.

• Prolongation d'un an du PIG pour l'amélioration de l'habitat ancien

S'adressant aux ménages propriétaires à revenus modestes/ très modestes (plafonds de ressources ANAH), le PIG, après 3 années de mise en œuvre, a permis de réaliser :



• **225** visites et études personnalisées à domicile.

• **163** dossiers financés :

- **114** dossiers propriétaires occupants « Habiter – Mieux » ;
- **36** dossiers favorisant le maintien à domicile ;
- **13** dossiers bailleurs.

Programmé sur **3** ans, le conseil communautaire de juin **2017** a décidé de proroger d'un an supplémentaire le dispositif PIG, afin de permettre la poursuite de la dynamique et l'atteinte des objectifs initialement définis. Aussi, le dispositif PIG prendra fin le **27** juin **2018**.

• Le pôle Rénovation Conseil fête son 1er anniversaire !

Véritable porte d'entrée pour les propriétaires afin de les aider à concrétiser leurs projets de travaux, le Pôle Rénovation Conseil apporte des conseils techniques et personnalisés. En **1** an, c'est près de **115** particuliers que l'animatrice Noémie GAMBA, avec l'appui de l'Espace info Énergie de Côte d'Or, ont conseillé de manière personnalisée.

En complément, la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud aide financièrement les particuliers, grâce à son aide Réno', qui s'adresse aux propriétaires occupants de maison individuelle pour l'isolation de la toiture, remplacement des fenêtres, changement du système de chauffage ...



Près de **25** particuliers ont, d'ores et déjà, pu bénéficier de cette aide en complément des dispositifs de financements de l'État.

En **2018**, des actions de communication seront amplifiées sur le territoire pour faire connaître ce service aux particuliers (campagne d'affichage dans les abribus, articles de communication, manifestations Grand Public...).



• 2nde Soirée du PLH à destination des maires de l'agglomération

Afin d'accompagner et sensibiliser, un cycle de réunions thématiques à destination des communes est mis en place. La « 2nde soirée du PLH » s'est tenue en novembre **2017** dédiée à l'aménagement durable des petites communes. Près de **20** communes étaient présentes et ont pu bénéficier des retours d'expériences du CAUE de la Côte d'Or et de la Commune d'AUTHUME (39), représentée par son maire et son 1er adjoint.

D'autres dispositifs sont portés dans le cadre du PLH :

- Fonds de portage foncier remobilisé : La commune de RUFFEY-LES-BEAUNE a bénéficié d'un dispositif de portage foncier depuis juin **2013**. La commune, n'ayant pu obtenir d'accord avec l'opérateur pressenti pour l'opération et le dispositif de fonds de portage foncier arrivant à terme, la commune a acté le rachat du foncier à la Communauté d'Agglomération conformément à la convention de portage foncier.
- Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage : Ce dossier a fait l'objet de nombreuses discussions avec les communes et la Préfecture sur les modalités de réponses locales aux besoins d'accueil des gens du voyage et d'identification d'un terrain dédié au grand passage. Une zone d'implantation a été identifiée sur la commune de BLIGNY-LES-BEAUNE et fait l'objet d'une étude approfondie par les services de l'État.
- Développement de villages seniors et /ou intergénérationnels : soutien financier à ORVITIS dans le cadre du programme d'extension du foyer logement « les Primevères » à BEAUNE (gestion confiée à l'association les Primevères).
- Accompagner les communes à réhabiliter leurs parcs de logements communaux: la CA a modifié son règlement d'intervention pour le soutien des communes dans la réhabilitation de leurs logements communaux. Dans ce cadre, **2** nouvelles communes seront accompagnées financièrement par l'agglomération :
 - LA ROCHEPOT pour la réhabilitation de **2** logements dans l'ancien Presbytère
 - LADOIX SERRIGNY dans le cadre de leur opération de réhabilitation de l'ancienne Cure (en partenariat avec ORVITIS).

Plan climat énergie territorial:

La stratégie de transition énergétique de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud a été adoptée en décembre **2015** dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Énergie Territoire (PCET).
Le PCET vise, d'ici **2020**, à réduire de **20%** la consommation énergétique du territoire et les émissions de Gaz à Effet de Serre à l'échelle du territoire, ainsi qu'à atteindre **23%** d'énergies renouvelables dans la consommation finale. Dans ce cadre, plusieurs opérations ont été menées avec, pour certaines, l'appui financier des fonds TEPcv (lauréat de l'appel à projet national « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte »).

• Bilan de la 1ère édition « Familles Des branchés »

La Communauté d'Agglomération a lancé l'opération « Familles Des Branchés » pour accompagner les ménages aux économies d'énergie dans leur logement : chauffage, isolation, ventilation, eau chaude, eau froide, produits électroménagers, éclairage, cuisson...

Les familles volontaires bénéficient d'un accompagnement personnalisé, d'outils et de conseils spécifiques fournis par l'association Bourgogne Énergies Renouvelables (BER), et sont invitées à participer à des moments d'échanges en toute convivialité (balade thermique, atelier TupperWatt, Mallette Économie...).



La 1ère édition a rassemblé **23** foyers volontaires (répartis sur **6** communes de l'agglomération). En moyenne : **100** euros d'économies ont été réalisées par foyer sur **6** mois d'accompagnement. Les résultats de la 1ère édition ont été présentés lors d'une soirée de Clôture autour d'un ciné Débat sur la transition énergétique le 4 juillet dernier. Près de **130** participants ont été sensibilisés.



Fort de son succès, une seconde édition a été lancée en octobre **2017**. Près de **27** familles volontaires ont répondu présentes (près de **15** communes de l'agglomération concernées) pour être accompagnées jusqu'en juin **2018**.

Un blog est disponible : <http://www.ber.asso.fr/famillesdesbranches/blog/>

• TEPcv : un coup de pouce pour la mobilité douce acquisition de **3** véhicules électriques et d'**1** vélo à assistance électrique

Dans le cadre des crédits TEPcv, plusieurs projets d'aménagement de vélo routes ont été financés, notamment le tronçon Beaune-Sainte Marie et Sainte Marie Saint-Loup Géanges. Par ailleurs, la collectivité a diversifié sa flotte de véhicules par l'acquisition de **3** véhicules électriques (financés à **80%** par TEPcv). Un aménagement de **3** bornes de recharges électriques a été réalisé sur le site de la Maison de l'intercommunalité. À noter également que les agents bénéficient d'un vélo à assistance électrique pour leurs déplacements professionnels.



• Un outil de gestion énergétique des bâtiments intercommunaux

Financée dans le cadre du programme TEPcv et coordonnée par la DOA, une opération de suivi des consommations énergétiques (électricité, gaz...) de **15** bâtiments intercommunaux (sus décrit) a été mise en place et une télé-relève est effective depuis l'hiver **2016-2017**.

L'objectif est de réaliser les diagnostics énergétiques des bâtiments les plus énergivores et mettre en place des préconisations de travaux pour faire des économies dans la gestion de ces derniers.

Cette campagne de télé-relève sera poursuivie sur l'année **2018** et élargie à de nouveaux bâtiments.

Catégorie	Site	Ville	Surface	Occupation
Tertiaire	Maison de l'intercommunalité	Beaune	1500 m ²	8h - 18h
	Guichet Unique	Nolay	157 m ²	7h30 - 18h30
Sports	Forum des Sports	Beaune	5100 m ²	Selon planning hebdomadaire
	Salle Michel Bon	Beaune	2800 m ²	
	Salle Jean Désangle	Beaune	2250 m ²	
	Complexe sportif Saint Nicolas	Meursault	4200 m ²	
	COSEC - Jean-Marc Boivin	Nolay	1350 m ²	
Petite Enfance	Structure d'accueil Blanches Fleurs	Beaune	950 m ²	7h - 19h
	Structure d'accueil Saint Jacques	Beaune	550 m ²	
	Structure d'accueil	Nolay	250 m ²	7h30 - 18h30
	Structure d'accueil / DSP	Chagny	740 m ²	
Enfance	Structure d'accueil Jeanne d'Arc	Beaune	280 m ²	7h30 - 18h30 (Jeanne d'Arc : mercredi 7h30 - 13h)
	Structure d'accueil	Montagny-lès-Beaune	210 m ²	
	Structure d'accueil	Ladoix	470 m ²	
	Structure d'accueil	Bligny-lès-Beaune	350 m ²	

Plan climat énergie territorial suite:

• Méthanisation : quels potentiels de valorisation du biogaz localement ?

L'Agglomération s'est fixée pour objectif de produire sur son territoire, à l'horizon **2020, 23%** de sa consommation d'énergie en énergies renouvelables, contre **10%** aujourd'hui. Pour atteindre cet objectif, le choix a été fait de prioriser certaines filières. Parmi celles-ci : la méthanisation.

Une étude, coordonnée par le cabinet SOLAGRO, a été lancée pour connaître précisément les modalités de déploiement d'une unité de méthanisation sur son territoire, les gisements disponibles et les conditions de mobilisation des différentes filières (agricoles, viticoles, agro-alimentaires...), la valorisation énergétique possible (injection de biogaz dans le réseau), et le retour au sol du digestat.

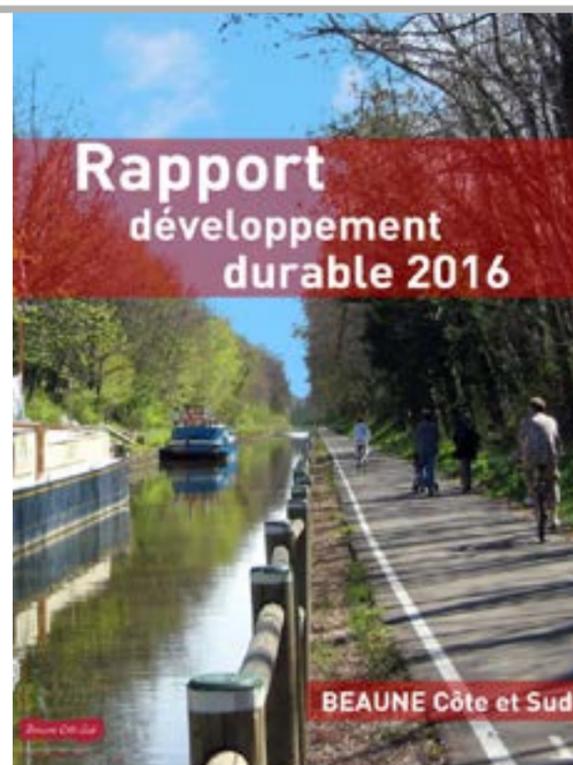
Ce travail devra orienter les élus ainsi que les potentiels porteurs de projets, sur la taille du ou des projets envisageables, leurs implantations, et les modalités de portage technique et financier.



• Rapport Annuel Développement durable

Conformément à l'obligation règlement pour les EPCI de plus de **50 000** habitats, le rapport Développement Durable de l'année **2016** a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire de septembre **2017**.

Réalisé par Benjamin DUCOEUR dans le cadre d'un stage de **5** mois au sein de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud, ce rapport retrace les différentes actions mises en place par la collectivité, tant en ce qui concerne son territoire qu'en ce qui concerne son fonctionnement interne et qui contribuent à garantir un développement durable.



Fonds Européens FEDER AXE 5 Urbain :

Depuis **2015**, la Communauté d'Agglomération est « organisme intermédiaire » pour la gestion des fonds européens de l'Axe 5 du PO FEDER « pour un développement urbain durable ». Dans ce cadre, une convention, permettant de mobiliser plus de **2,5** millions d'euros de fonds européens sur la période **2014-2020**, a été signée en novembre **2015** avec la Région Bourgogne Franche Comté.

Ces fonds peuvent bénéficier aux collectivités, aux associations, aux bailleurs sociaux, si leurs projets s'inscrivent dans la stratégie de la Communauté d'Agglomération. Trois axes d'interventions ont été identifiés :

- la transition énergétique (réhabilitation énergétique des logements sociaux, mobilité douce...),
- le développement urbain durable (forme d'habiter, intervention sur les friches...),
- et la place de la nature en ville (intervention sur les espaces verts...).



SCIC Habitat : Réhabilitation BBC de 100 logements à BEAUNE

OS 5-1 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments
Comité sélection du 27 mai 2016
Coût total : 3 356 710 euros TTC soit 33 567 euros/log.
Montant FEDER (15%) : 225 000 euros soit 2 250 euros / log.



OPAC 71 : Réhabilitation BBC de 55 logements à CHAGNY

OS 5-1 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments
Comité sélection du 30 Mai 2017
Coût total : 2 827 991 euros TTC soit 25 026 euros / log.
Montant FEDER (15%) : 81 900 euros soit 2 250 euros / log.



Ville de CHAGNY : Réaménagement du Parc Jean Moulin

OS 5-3 : Améliorer l'environnement et l'attractivité des villes
Comité sélection du 30 Mai 2017
Coût total : 124 409 euros HT
Montant FEDER (40%) : 42 414 euros HT

À ce jour, près de **349 314** euros de fonds Européens FEDER ont été mobilisés sur le territoire, soit **14%** de l'enveloppe totale mobilisable jusqu'en **2020**.

La gestion du droit des Sols (plate-forme ADS):

Dès le 1er juillet **2015**, la Communauté d'Agglomération a mis en place un service d'instruction du droit des sols, pour le compte des communes qui ne pouvaient plus bénéficier de l'assistance des services de l'Etat. Ce service assure l'instruction des permis de construire, d'aménager et de démolir, mais aussi des déclarations préalables et des certificats d'urbanisme.

Depuis le 1er janvier **2017**, **7** nouvelles communes ont adhéré à la plateforme ADS : Bouilland, Chassagne-Montrachet, Corberon, Corgengoux, Marigny-les-Reuillée et Saint-Romain. La commune de Pernand-Vergelesses a également adhéré en cours d'année puisqu'elle s'est dotée d'un PLU.

Ainsi, la plateforme compte **30** communes adhérentes. Les mairies restent le premier niveau d'information des administrés. Elles enregistrent les dossiers puis les transmettent au service pour instruction.

- En **2017**, pas moins de **592** dossiers ont été traités par le service.



Les autorisations délivrées ont entraîné la création de **72** logements sur l'ensemble des communes adhérentes, résultant notamment de lotissements récents tels qu'à Bouze-les-Beaune ou encore Montagny-les-Beaune.

Par ailleurs, un certain nombre de nouvelles activités ont vu le jour avec la création de **6** cuveries, mais aussi d'autres bâtiments à usage agricole ou de stockage viticole, de commerce ou encore un studio de danse. Quant à la ZAC du Pré Fleury, celle-ci a accueilli son premier permis de construire.

L'année **2017** a également été marquée par le transfert des archives des dossiers ADS de la DDT aux communes. A cette occasion, plusieurs d'entre elles ont passé une convention avec la CABCS, afin que cette dernière prenne en charge la réception et la gestion de ces archives, ce qui représente environ **110** boîtes de dossiers.

Actualité du SCOT : Mise en révision :

2017 a été une année d'évolution pour le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale des Agglomérations de Beaune et Nuits-Saint-Georges. Alors que le SCOT des agglomérations de BEAUNE et de NUITS-SAINT-GEORGES, opposable depuis **2014**, était en phase de mise en œuvre, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a modifié, au 1er janvier **2017**, le périmètre des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) membres du Syndicat Mixte.

Ce schéma ayant conduit la fusion des Communautés de Communes de NUITS-SAINT-GEORGES, de GEVREY-CHAMBERTIN et du SUD DIJONNAIS, la nouvelle communauté, ainsi constituée a décidé le 28 Mars **2017**, d'adhérer au SCOT des agglomérations de BEAUNE et de NUITS-SAINT-GEORGES.

Par cette décision, le périmètre du SCOT a ainsi évolué de **78** communes (**66 000** habitants) à **109** communes (**83 000** habitants).

Cette extension a pour conséquence, pour les communes rattachées, qui ne sont pas couvertes par les dispositions du SCOT, d'être soumises à un principe d'urbanisation limitée. Afin d'y remédier, le Comité Syndical, par délibération du 14 septembre **2017**, a prescrit à l'unanimité la révision du SCOT. Le recrutement d'un prestataire devrait intervenir d'ici la fin du 1er semestre **2018**.

- **Mise en compatibilité des PLU avec le SCOT**

Par ailleurs, le Syndicat Mixte du SCOT accompagne techniquement et suit l'ensemble des documents d'urbanisme des communes. Des avis sont émis régulièrement afin de s'assurer de la compatibilité avec le SCOT. En **2017**, le Bureau Syndical a émis plusieurs avis :

- **Avis favorable sur la procédure d'élaboration du PLU de PERNAND-VERGELESSES,**
- **Avis favorable sur les Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) des communes de BEAUNE, MEURSAULT et SANTENAY.**

Les services du SCOT et de l'État sont également présents pour poursuivre l'accompagnement des communes dans le cadre de la mise en compatibilité des documents avec le SCOT. Aussi, les PLU ou les cartes communales les plus récents sont déjà compatibles.

- **UNESCO : Clause de Revoyure 2017**

Le service Urbanisme ainsi que le Syndicat Mixte ont participé tout au long de l'année **2017**, aux différentes instances de gestion du site des Climats. Les services ont notamment été sollicités, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, et dans le cadre de la préparation des réponses à apporter au titre de la « clause de revoyure ». Le rapport définitif a été produit par l'Association des Climats à la fin de l'année **2017**.

Transport et Mobilité:

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a intégré la compétence transports à sa création en 2007. Les services assurés par les Conseils Départementaux de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, qu'ils soient urbains ou scolaires, sur le ressort territorial de la CABCS, ont été repris en gestion directe le 1er septembre 2009.

Depuis 2014, l'Autorité Organisatrice de Transport Urbain (AOTU) est devenue l'Autorité Organisatrice de la Mobilité durable (AOM). Cette nouvelle appellation intègre les actions visant à créer les conditions d'une écomobilité, c'est-à-dire une mobilité limitant l'impact environnemental des déplacements.

Le Plan Global de Déplacement (PGD) a été approuvé par le Conseil Communautaire en 2013. Il se décline en 19 actions consacrées à la circulation et au stationnement (5 actions), au covoiturage (2 actions), au vélo (3 actions) et à la marche (3 actions). La mise en place d'un Plan de Déplacement Inter Entreprise est une action du PGD prévue en 2017.



L'étude est menée sur quatre entreprises de la ZAC Porte de Beaune (André et Associés, ENEDIS, MPSA et Nutrisens) et le centre hospitalier de Beaune, pour un total de plus de **1 300** salariés.



Elle s'intègre sur une vision plus large à l'échelle de la CABCS dans le cadre du Plan Global de Déplacements et de l'opération territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte.

La méthodologie générale du PDIE s'articule autour de quatre phases : une phase préparatoire, une phase de diagnostic des différents modes de transport pour chaque entreprise avec géolocalisation des salariés, une phase d'analyse détaillée des résultats par entreprise qui aboutira à une phase de préconisations détaillées.

Le PDIE a pour finalité d'améliorer les conditions de déplacements des salariés.

Le budget Transports en quelques chiffres

Budget de fonctionnement : 4 973 143 euros	Budget d'investissement : 332 650 euros
Transport scolaire : 2 436 807 euros	Transport scolaire : 103 050 euros
Transport urbain : 2 536 335 euros	Transport urbain : 229 600 euros

• Le Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE)

L'établissement d'un plan de mobilité sera obligatoire pour les AOM de plus de **100 000** habitants et les entreprises de plus de **100** salariés, à partir du 1er janvier **2018**. Les entreprises de la CABCS ne seront pas concernées par ces obligations, mais dans une démarche d'incitation, la Communauté d'Agglomération a décidé de mettre en place un PDIE, en missionnant un bureau d'études spécialisé, EKODEV, pour impulser une dynamique vertueuse dans les entreprises.

Un PDIE vise à réduire l'utilisation de la voiture individuelle lors des déplacements domicile-travail et professionnels, afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer notre confort et la qualité de l'air, tout en réduisant les coûts financiers.



- **Le Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA)**

La Communauté d'Agglomération a validé en **2016** la programmation pour la mise en accessibilité de son réseau de bus pour la période **2017-2019**. Elle concerne les véhicules, les points d'arrêts et les supports de communication. Cette programmation répond aux attentes de l'Agenda d'Accessibilité Programmé.

Le SDA ADAP doit être élaboré par chaque autorité organisatrice de transports (le département, la région, la CABCS et l'opérateur SNCF) pour définir les modalités de mise en accessibilité des différents modes de transports. Même si ce schéma s'adresse, en premier lieu, aux personnes handicapées et à l'ensemble des personnes à mobilité réduite, que ce soit permanent ou temporaire, l'objectif est que les transports soient accessibles à tous, au-delà des personnes ayant un handicap reconnu, et notamment aux seniors dont le nombre est en croissance sur les territoires ruraux du département.

Sur le territoire de la CABCS, le SDA est programmé sur trois années, de **2017** à **2019**. Au cours de la première année, la mise en accessibilité de **24** points d'arrêts a été programmée pour un montant de **232 648** euros, avec **16** points d'arrêts à Beaune et **8** hors Beaune (Savigny-les-Beaune, Vignoles et Meursault).

Après étude et validation de la mise en conformité, chaque point d'arrêt peut prétendre à un fond de concours de **7 500** euros maximum de la CABCS.

A la mise en conformité vient s'ajouter la sécurisation de certains points d'arrêts jugés dangereux, on peut noter, à ce titre, les travaux effectués à Corberon et Valmont en **2017**.



- **Les transports urbains**

Le nouveau réseau de la CABCS est géré en Délégation de Service Public par KEOLIS depuis le 1er avril **2016**, et la nouvelle offre de transport en commun est effective depuis le 1er septembre **2016**.

Le réseau se compose de :

- **5 lignes urbaines**
- **5 lignes interurbaines**
- **4 services de transport à la demande zonal pour les communes de la CABCS non desservies par une ligne régulière.**



Au cours de l'année **2017**, des adaptations ont été réalisées sur le réseau de transports urbains pour s'adapter à de nouveaux besoins : la ligne 1 a été prolongée jusqu'à la zone d'activités Beaune-Vignoles, afin de desservir la société Hillebrand et l'ensemble des commerces de la zone, la ligne 2 a été prolongée jusqu'à la nouvelle Maison de santé pluriprofessionnelle, la ligne 3 a été prolongée jusqu'au foyer-logement des Primevères afin de proposer une desserte directe entre les Primevères et le secteur de l'hôpital / Centre Nicolas Rolin / Cimetière et desservir le camping.

- **Les transports scolaires**

En complément du réseau urbain, **60** circuits primaires et secondaires desservent les communes de la CABCS pour rejoindre les établissements scolaires. Ils sont gérés dans le cadre de marchés publics, assurés par deux prestataires : TRANSDEV et TRANSMONTAGNE.

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 22 juin **2015**, des frais d'inscription sont demandés pour l'accès au service depuis la rentrée **2016**.

Les tarifs demeurent inchangés en **2017** :

- **30 euros pour le 1er enfant**
- **20 euros pour le 2e enfant**
- **15 euros pour le troisième enfant**
- **Gratuité au-delà.**



Plus de **3 000** cartes scolaires ont ainsi été éditées en **2017**.

Le RPI Blaise-Pascal a obtenu, par anticipation, le retour à la semaine de **4** jours par délibération en date de juin **2017**. À noter que toutes les écoles de la CABCS se positionneront sur le retour à la semaine de **4** jours en **2018**.



Les Actions environnementales

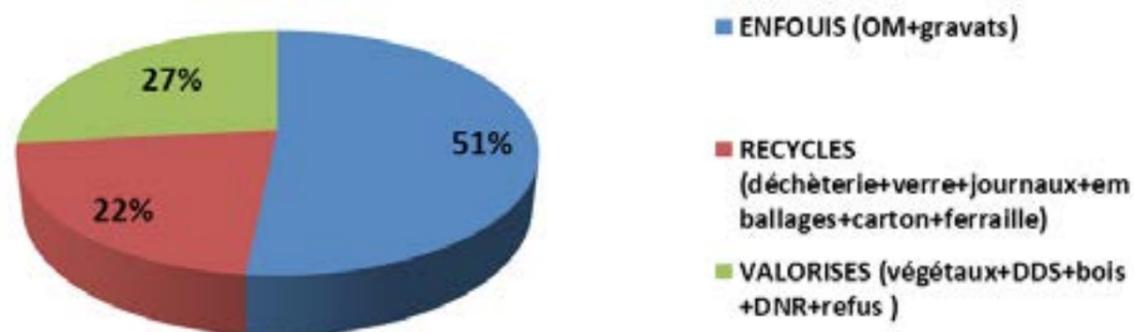
Les déchets :

La Communauté d'Agglomération est compétente pour le ramassage des ordures ménagères, la collecte sélective et les déchèteries sur **46** communes de son territoire.

- Répartition des déchets :

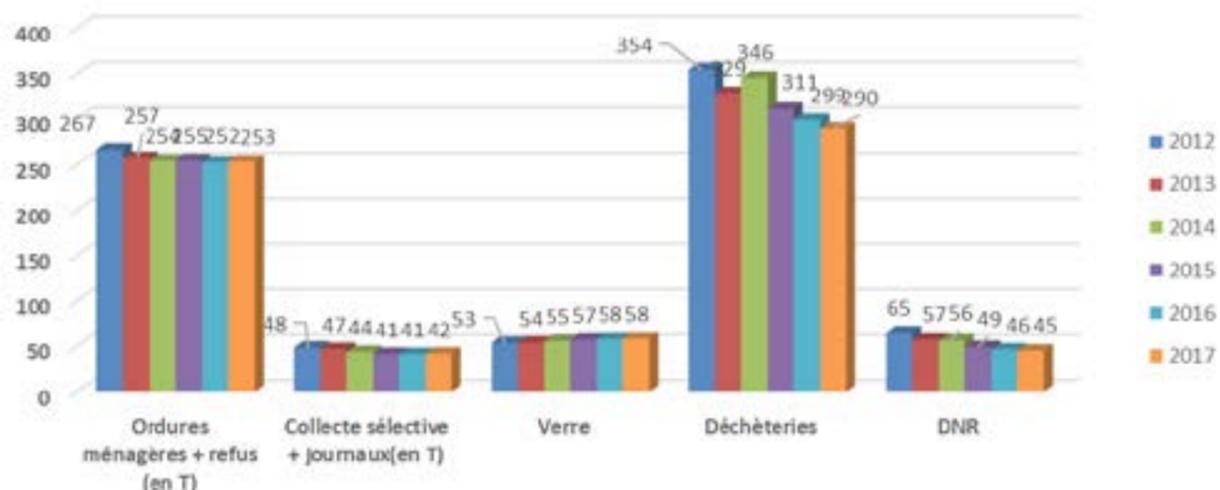
REPARTITION DES TONNAGES 2017

suivant les exutoires



Suite à la mise en place du contrôle d'accès en déchèteries, en **2013**, à Savigny-lès-Beaune, **2015** à Travoisy et **2017** pour Meursault et Nolay, les tonnages ont largement baissé. Pour les autres matières, on constate une relative stabilité avec une légère augmentation pour les ordures ménagères, la collecte sélective et le verre.

Evolution des tonnages de 2012 à 2017



- Répartition des déchets :

Les ordures ménagères de la Communauté d'Agglomération sont acheminées vers l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de VIC-DE-CHASSENAY (**11 178** tonnes en **2017**).

Les Déchets Non Recyclables des déchèteries, ainsi que les refus de tri sont valorisés dans la nouvelle usine de l'entreprise BOURGOGNE RECYCLAGE pour être transformés en CSR (Combustibles Solide de Récupération).

Les déchets recyclables déposés dans les bacs jaunes, ainsi que les journaux magazines déposés dans les points d'apport volontaire sont acheminés vers le centre de tri de BOURGOGNE RECYCLAGE situé à TRAVOISY pour être triés puis conditionnés sous forme de balles (**1 872** tonnes en **2017**).

Le verre est recyclé à l'usine de SAINT-GOBAIN Emballages de CHALON SUR SAONE-71. Il est refondu et transformé en nouveaux pots et bouteilles en verre (**2 620** tonnes en **2017**).

Les cartons, la ferraille, le bois, les D3E collectés sur les **4** déchèteries du territoire (MEURSAULT, SAVIGNY-LES-BEAUNE, NOLAY et TRAVOISY) sont recyclés dans diverses usines en France et en Europe (**1 770** tonnes en **2017**).

Enfin, les végétaux collectés en déchèteries sont transformés en compost à ALLERIoT-71 (**4 480** tonnes en **2017**), les déchets dangereux sont dépollués et valorisés à BEAUFORT-39 (**50** tonnes en **2017**) et les gravats sont enfouis dans un Centre de Stockage de Déchets Ultimes à BLIGNY-LES-BEAUNE (**3 728** tonnes en **2017**).



• **Programme Local de Prévention des Déchets (2012-2017) :**

En **2012**, la CABCS s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets, soutenu par l'ADEME et accompagné par le Conseil Départemental de Côte d'Or, afin d'atteindre l'objectif de **-7%** d'Ordures Ménagères et Assimilées d'ici **5 ans** (soit **-5kg/hab/an**) et de réduction de la nocivité des déchets.

Le plan d'actions élaboré par la CABCS est validé chaque année par l'ADEME, qui subventionne le PLP à hauteur de **60 000** euros par an.

En **2017**, les actions phares étaient :

- **Sensibilisation des publics**
 - **930** scolaires sensibilisés à la thématique de la prévention des déchets.
 - **2 900** personnes sensibilisées grâce aux stands en déchèteries, pendant les kermesses, lors de Porte à porte.
- **Eco-exemplarité de la collectivité**
 - Action « Artisans/commerçants, je m'engage, c'est ma nature ! » rue du Faubourg Madeleine à BEAUNE : **20** commerces engagés sur **50**.
 - Accompagnement à la mise en place d'espace de tri dans les cimetières dans **4** communes
 - **24** associations et **8** services communautaires ont emprunté du matériel de tri et des gobelets réutilisables.
- **Promotion du compostage individuel et collectif**
 - **300** foyers individuels se sont dotés de composteur
 - **6** sites de compostage collectif installés
 - **1** établissement scolaire équipé de composteur (VOLNAY)
 - **1** session gratuite de broyage de végétaux pour les particuliers en avril à la déchèterie de MEURSAULT.
- **Promotion des alternatives aux produits dangereux**
 - **4** ateliers de création de produits cosmétiques et ménagers au naturel à destination des agents de la Communauté d'Agglomération.
 - Exposition relative au jardinage naturel, paillage et compostage du 21/04/2017 au 02/05/2017, en partenariat avec le magasin GAMM VERT de BEAUNE.
- **Promotion du réemploi et du don**
 - **2** animations en déchèteries par Emmaüs pour sensibiliser au don et au réemploi via les chalets mis en place.
 - Organisation du Village de la réparation en partenariat avec le CMA (Chambre des métiers et de l'Artisanat) pour sensibiliser à la réparation des objets et au réemploi des objets et matières.

Evolution des tonnages liés au PLP :

-4,9% d'OMA (Ordures ménagères assimilés) collectes en porte à porte et en points d'apport volontaire entre **2011** et **2017**, dont **-6,63%** d'OMR (ordures ménagères résiduels) bac grenat/gris et **-0,6%** de collecte sélective

• **Programme de rénovation des déchèteries :**

Après la construction de la nouvelle déchèterie de Ruffey-lès-Beaune, ouverte en juillet **2015**, des travaux de mise aux normes des déchèteries de Meursault et Nolay ont été réalisés en **2016**, suite à des non-conformités relevées lors des contrôles ICPE (Installation Classées pour la Protection de l'Environnement). Ces deux déchèteries sont malgré tout, trop petites et vieillissantes c'est pourquoi, un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) a été recruté en **2017**, afin de réaliser une étude pour rénover et agrandir ces deux sites. L'étude a permis de définir le programme de travaux et le Maître d'Œuvre sera recruté en **2018** pour ensuite réaliser des travaux courant, **2019**.

• **Redevance spéciale :**

La redevance spéciale est obligatoire pour les collectivités qui financent le service de collecte et traitement des déchets par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Elle permet de faire payer les gros producteurs en fonction de leur production réelle de déchets.

Depuis **2012**, le système est harmonisé sur l'ensemble du territoire communautaire pour les gros producteurs. Depuis **2013**, c'est l'ensemble des administrations qui ont été assujetties au paiement de la redevance spéciale, notamment, toutes les communes membres de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération International). La mise en place de cette redevance, outre le fait de se conformer à la loi, permet de sensibiliser les producteurs de déchets sur les quantités qu'ils produisent, et contribue à les inciter à adhérer aux actions de prévention mises en place par la Communauté d'Agglomération.



• **Opération de communication :**

Sensibilisation des enfants dans les écoles :

Les deux ambassadeurs du tri réalisent, entre autres, de nombreuses animations scolaires, avec en **2017, 600** élèves sensibilisés sur tout le territoire, dans le cadre des interventions scolaires et dans les structures périscolaires.

La 5e édition du prix Défi Vert, lors des 24H de BEAUNE, a permis de récompenser les trois meilleures équipes qui ont conçu leurs décors (vélo et stand) de manière écologique, et ont fait preuve de respect de l'environnement pendant toute la durée de la compétition.

Sensibilisation des usagers au geste du tri :

Les actions correctives se sont poursuivies avec la rencontre de **426** personnes suite aux refus de leur bac jaune lors de la collecte, ils ont ainsi pu être sensibilisés sur le coût des erreurs de tri. Du porte à porte a également été réalisé, en partenariat avec les bailleurs et le service médiation de la Ville de BEAUNE, qui a permis de rencontrer **237** personnes.



Les ambassadeurs du tri sont également intervenus lors des manifestations, comme le Printemps des Blanches-Fleurs ou encore les Festivités de la Vente des Vins, pour animer un stand et mettre en place le tri sur la manifestation.

Fête de l'Environnement : une 2nde édition réussie !

La 2nde édition de la Fête de l'Environnement qui s'est tenue samedi 7 octobre, à la Chapelle Ziem, a remporté un franc succès, avec près de **1 350** participants tout au long de la journée. Un bilan très positif avec des participants curieux et très intéressés par les conseils fournis par les professionnels.

Des stands ludiques et attractifs ont mis en lumière des exemples concrets en faveur des économies d'énergie, du recyclage, de la gestion et préservation des milieux naturels, de la mobilité durable :

- La présence des moutons des Étangs d'or et de l'aquarium avec des poissons locaux ont suscité beaucoup d'intérêt, notamment auprès des plus petits ! ;
- Des kit éco-mousseurs et sacs débitmètres d'eau distribués avec une sensibilisation préalable aux économies d'eau, et de nombreux packs d'ampoules LEDS ont été distribués, après une sensibilisation à l'éclairage.
- Les participants ont pu confectionner leurs propres produits cosmétiques naturels
- De nombreuses personnes ont été renseignées auprès de Kéolis sur le réseau de transports.



L'eau potable :

- **Passation du nouveau contrat de Délégation de Service Public**

La Communauté d'Agglomération a confié la gestion de l'eau potable de 39 communes du territoire à un délégataire via un contrat d'affermage. En 2017, 11 contrats étaient encore en vigueur. Afin d'uniformiser cette gestion, un unique contrat a été établi, sur l'ensemble de ces communes, qui doit démarrer au 1er janvier 2018 pour une durée de 12 ans. Pour cela, durant l'année 2017, se sont déroulées toutes les étapes de mise en concurrence et d'audition qui ont abouti à retenir la société VEOLIA. Ce contrat doit également permettre de construire une nouvelle station de traitement de l'eau potable sur des forages jusqu'alors inutilisés (Beaune Sud 1 – BS1). Cette station permettra de renforcer l'alimentation en eau d'une grande partie du territoire.

Ces travaux font partie intégrante du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable validé par le Conseil communautaire de juin 2013 qui vise à garantir la sécurité de l'alimentation, tant en qualité qu'en quantité.



- **Les réseaux**

Chiffres Clefs:

Linéaire
de réseau : **746,43KM**

Nombre de
branchements : **21 885**

Volume produit : **4 653 953 m³** | Nombres de
Volume vendu : **3 346 151 m³** | captages : **37**



La gestion du patrimoine nécessite le renouvellement des réseaux existants. En 2017, les principales opérations ont été conduites à :

- **Aloxe Corton** : rue de Planchot, 165 ml
- **Aubigny la ronce** : rue du Grand Pâtis, renouvellement de 170 ml de canalisation, 3 branchements
- **Beaune** : Avenue Jaffelin, simplification hydraulique, mise hors service d'une antenne fuyarde
- **Beaune** : Rue Esdouhard, remise en service du bouclage (100 ml) suite à la construction du pont de la rocade au-dessus des voies SNCF
- **Bligny Les Beaune** : renouvellement réseau d'eau potable rue de la Cardine sur 70 ml
- **Chagny** : maillage du réseau d'eau potable, rue du 06 septembre 1944, 250 ml, 3 branchements
- **Chagny** : renouvellement du réseau, av Général de Gaulle, devant « Chagny santé » sur 90 ml, 1 branchement
- **Chagny** : modification du réseau chemin Sur Les Champs sur 55 ml et renouvellement de 2 branchements longs
- **Chagny** : démarrage du renouvellement des réseaux, impasse Marguerite de Vienne, impasse du Pont de Bouzeron et rue du Vallon sur 450 ml et 20 branchements
- **Chagny** : rue des Ponts et rue des Prés, renouvellement du réseau, 310 ml et 12 branchements
- **Chassagne Montrachet** : renouvellement du réseau d'eau potable Place de l'Europe sur 150ml
- **Chevigny en Valière** : rue Angèle Prudhon, 260 ml
- **Chorey les Beaune** : liaison Ladoix -Chorey (2ème tranche) et rue des Moutots, 493ml
- **Corgengoux** : ferme de Grosbois (2ème tranche), 306ml
- **Corpeau** : extension du réseau d'eau potable sur 180 ml en domaine public rue de Braux et rue du Meix Grapin pour la suppression de 250ml de réseau en domaine privé
- **Dezize Les Maranges** : Rue de l'Ecole, renouvellement de 170 ml de canalisation, 11 branchements
- **Ebaty** : reprise des branchements et suppression de 240 ml de réseau en doublon
- **Ladoix Serrigny**: rue de Serrigny, renouvellement de la conduite principale d'alimentation du Pays Beaunois (250 mm) sur 500 ml environ
- **Merceuil** : rue Boucheron, renouvellement de 70 ml de réseau d'eau potable
- **Merceuil** : rue de la Maronnière, renouvellement de 250 ml de réseau d'eau potable
- **Meursault** : rue Robert Leblanc, renouvellement de la conduite sur 70 ml
- **Meursault** : extension du réseau d'eau potable rue des Belles Roses sur 120 ml

- **Meursault** : reprise des branchements et suppression 380 ml de réseau en doublon rue de la Gare
- **Meursault** : reprise des branchements et suppression de 80 ml de réseau en doublon RD 974
- **Montagny-Les Beaune** : rue des Mouches, extension de 60 ml de réseau d'eau potable
- **Nantoux** : renouvellement du réseau rue sous la Velle, avant réfection de la chaussée par le département de Côte d'Or, 135 ml et 11 branchements
- **Pommard** : rue du Colombier et rue Moulin Mareau, 350ml
- **Ruffey les Beaune** : rue Malaquin, 250ml
- **Sainte Marie La Blanche** : rue de l'Eglise, renouvellement des branchements d'eau potable de la rue et suppression de 100ml de réseau en doublon
- **Sainte Marie La Blanche** : lieu-dit « Laforest », renouvellement de 190ml de réseau d'eau potable
- **Thury** : renouvellement du réseau route d'Epinac sur 200 ml

Soit un total d'environ 6 km de réseaux renouvelés (soit 0.8% du linéaire total)



- **Bilan relatif à la protection des captages**

Au 31 décembre 2017, sur les 37 captages exploités par la Communauté d'Agglomération :

- **20** bénéficient d'une Déclaration d'utilité publique (DUP) permettant de mettre en œuvre une protection contre les pollutions accidentelles
- **17** ont une procédure en cours dont **4** sont dans l'attente d'une transmission imminente de l'arrêté préfectoral (DUP)

Perspectives 2018 :

- Démarrage des travaux de la station de traitement du champ captant Beaune Sud 1

- Construction d'une station de traitement des pesticides à Chagny : réalisation des études préalables et lancement du marché de travaux

- Poursuite de la démarche « Bassin d'Alimentation de Captage » pour assurer une protection des captages de Chagny, Beaune, et Santenay

- Le programme 2018 de renouvellement des réseaux prévoit d'intervenir sur les communes suivantes :

- Beaune 31 branchements Rue Delaborde, 170 ml de canalisation et 7 branchements Rue du Moulin Perpreuil ; 330 ml de canalisation, et 33 branchements Rue Sylvestre Chauvelot

- Chagny : 500 ml rue des Champagnes ; renouvellement des canalisations sur les ponts de la Dheune (avenue du Général Leclerc) (travaux nécessaires par la rénovation des ouvrages du conseil départemental de Saône et Loire) ; 270 ml, rue de Beaune et Rue Jean Jaurès (en délégation de Maitrise d'ouvrage avec la commune de Chagny)

- Corpeau : 300 ml rue de la Montagne ; suppression de branchements longs rue Truchot

- Dezize Les Maranges : renouvellement de 250 ml de canalisations en sortie du réservoir de Borgy

- Ladoix Serrigny : renouvellement de la totalité du hameau de Buisson

- La Rochepot : 500 ml route de Beaune

- Levernois : 200 ml rue du Moulin,

- Merceuil : 220 ml rue du Bourg,

- Meursault : 200 ml rue de Montmeix

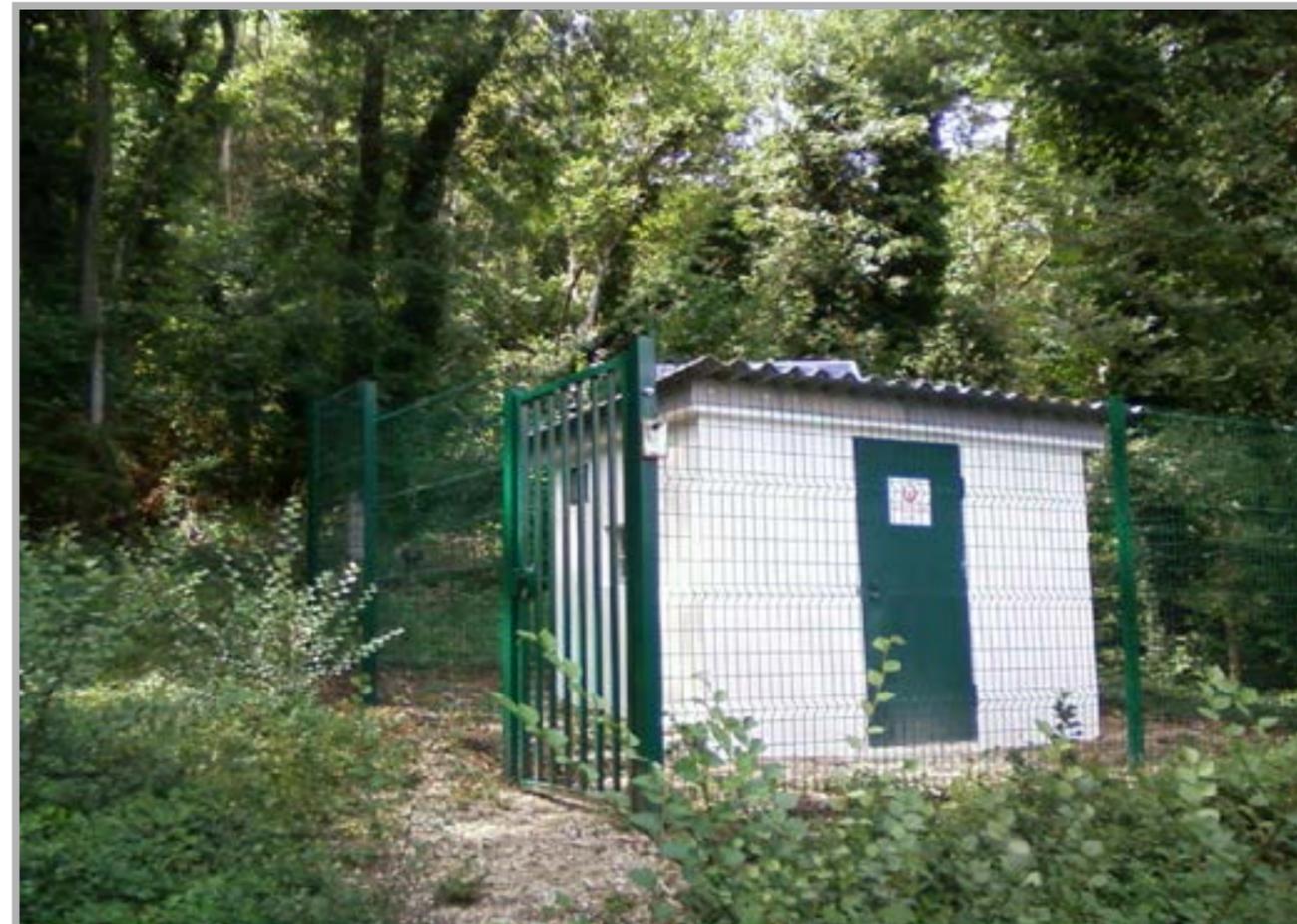
- Meursault : reprise des branchements de la rue des Forges et la suppression d'environ 400 ml de réseaux en doublon

- Nantoux : 205 ml rues des Bidaudes/Grande rue/chemin de Largillas

- Paris L'Hôpital : 170 ml Rue du Lavoir

- Pommard : 170 ml Rue des Poutures,

- Santenay, renouvellement Rue des Sources, Avenue des Sources et Grande Rue



Assainissement collectif :

- Les réseaux

Chiffres Clefs:

Linéaire de réseau : **371,54 km**

Nombre de branchements : **16 411**

Nombre de Stations : **21**

Faits marquants :

- SAINTE MARIE LA BLANCHE : reconstruction d'une nouvelle station d'épuration inaugurée le 15 décembre 2017.



- LADOIX SERRIGNY et CHOREY LES BEAUNE : lancement d'un programme de réhabilitation de regards pour lutter contre les eaux claires parasites dans le réseau
- ETUDE HYDRAULIQUE SUR BEAUNE : APPROBATION DU PROGRAMME PAR LA POLICE DE L'EAU

En période de fortes pluies, le réseau d'assainissement de BEAUNE connaît de brusques montées en charge, qui ont pour conséquence le déversement d'eaux usées au milieu naturel. Afin de résoudre ce problème, une étude a été réalisée et a listé les travaux nécessaires. Il s'agit principalement de construire 2 bassins de stockage des eaux lors des épisodes pluvieux, afin de pouvoir les relarguer dans un 2ème temps dans le réseau pour qu'elles soient traitées à la station d'épuration. Ce programme pluriannuel de travaux présenté à la Police d'eau a reçu un avis favorable de leur part ; il pourra donc démarrer dès 2018.

- Réalisation de la phase 2018 du programme pluriannuel de travaux sur les réseaux d'assainissement de la commune de Meursault : Réhabilitation des collecteurs d'assainissement par chemisage et renouvellement des branchements de manière « traditionnelle » sur les secteurs suivants :
 - Rue de la Gare (250ml de réseau)
 - Rue des Lilas (270ml de réseau)
 - Lotissement des Belles Roses (210ml de réseau)
 - ZA des Champs Lins (190ml de réseau)
 - Secteur du Complexe Sportif (90ml de réseau)



- SANTENAY : Attribution du marché de travaux relatifs à la première phase du renouvellement des réseaux d'assainissement de la Commune (655 000 euros HT), démarrage début 2018.
- Chagny : renouvellement du réseau d'assainissement, rue du 06 septembre 1944 sur 225 ml
- Thury, Parix l'Hopital et Chaudenay, démarrage de l'étude diagnostique des réseaux et mise en place des schémas directeurs d'assainissement.

Perspectives 2018

- Lancement du programme pluriannuel de travaux d'assainissement de la commune de NOLAY, suite à l'étude diagnostique : tranche de travaux estimée à 295 000 euros HT.
- Lancement du programme pluriannuel de travaux d'assainissement sur les communes de CORPEAU et CHASSAGNE-MONTRACHET : 3 tranches de 2018 à 2020.
 - Tranche 2018 sur CORPEAU estimée à 200 000 euros HT: 350 ml rue de la Montagne, chemisage de 260 ml rue du Meix Grapin , réhabilitation rue des Crays (techniques sans tranchées)
- Lancement de la phase 2017 du programme pluriannuel de travaux sur la commune de MEURSAULT : 5 tranches de 2016 à 2020.
 - Tranche 2018 estimée à 400 000 euros HT : Renouvellement 500 ml Rue Sudot et Route Départementale 974
- Chagny :
 - renouvellement de 180 ml de réseau, rue de Beaune et Rue Jean Jaurès, en délégation de Maitrise d'ouvrage avec la commune de Chagny
 - renouvellement des canalisations sur les ponts de la Dheune (avenue du Général Leclerc)
- Meloisey : démarrage des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration

Assainissement non collectifs : bilan 2017

Sur le territoire de la CABCS, sont présentes environ **3000** installations

a) Contrôle des installations neuves et des diagnostics de vente immobilière

Contrôles de Conception et implantation : **49**
 Contrôles de bonne exécution : **36** dont **13** Réhabilitations
 Diagnostics de vente immobilière : **63** dont **13** conformes

b) Contrôles de bon fonctionnement et diagnostics de l'existant

CONTROLES SUR LES COMMUNES DE SANTOSSE ET VALMONT :

	SANTOSSE	VALMONT
Installations ne présentant pas de non conformité :	2	5
Installations non conformes avec un délai de réhabilitation en cas de vente :	13	67
Installations non conformes présentant un risque sanitaire, délai de réhabilitation de 4 ans :	1	3
Installations non conformes pour absence d'installations, travaux dans les meilleurs délais :	10	24
TOTAL INSTALLATIONS	26	100

CONTROLES DE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS CONTROLEES PAR LE SPANC A LEUR CREATION

Installations ne présentant pas de non conformités :	21
Installations avec suspicion de dysfonctionnement :	2
Installations à surveiller :	3
Installations présentant un dysfonctionnement majeur :	2
TOTAL	28

Perspectives 2018

- Finalisation des contrôles de bon fonctionnement sur les communes de SANTOSSE et VAL-MONT
- Contrôle de bon fonctionnement des communes d'AUBIGNY LA RONCE, MOLINOT et CHAGNY.
- Relance des zonages d'assainissement des communes de BAUBIGNY et LA ROCHEPOT.

Milieux Naturels - Rivières :

La compétence « aménagement des berges et entretien des rivières » du ressort de la Communauté d'Agglomération a été confiée aux syndicats de rivières présents sur son territoire.

• Contrat d'Agglomération et de territoire BEAUNE et DHEUNE

Ce contrat, signé en 2014 entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, L'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône Doubs (EPTB), les 4 syndicats de rivières présents sur le territoire, ainsi que la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud est arrivé à échéance fin 2017.

L'intégralité des opérations listées dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de restauration des rivières (hormis une qui a été annulée) ont été réalisées ou démarrées.

Le montant global des opérations était de 11 217 000 euros TTC dont :

- Eau potable : 150 000 euros TTC
- Assainissement : 9 471 000 euros TTC
- Rivières : 1 596 000 euros TTC

Toutes ces interventions ont pu bénéficier d'aides financières de l'agence de l'eau entre 20 et 80%.

• L'entretien et l'aménagement des rivières

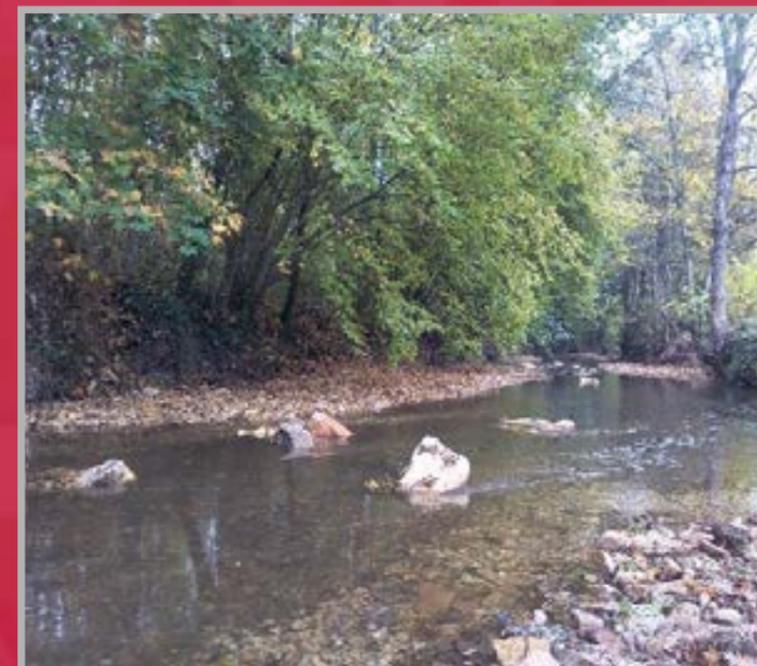
L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs assiste les syndicats pour la mise en œuvre des travaux qui sont multiples et variés. En 2017, ils ont consisté principalement en :

- Restauration de la Dheune à Santenay (gestion dépôts sédimentaires, des berges érodées et diversification des écoulements)
- Restauration de la zone humide du Rau et protection de la berge de la Bouzaise à Corgengoux
- Travaux de restauration du Meuzin à Corberon et Corgengoux
- 1ere phase de travaux d'amélioration du fonctionnement naturel du moulin d'Aignay sur la Bouzaise à Meursanges

ZOOM SUR LES TRAVAUX A SANTENAY

Le syndicat mixte d'aménagement de la Dheune a réalisé en septembre et octobre 2017, un important chantier de restauration du lit et des berges de la Dheune sur la commune de SANTENAY, où trois grandes opérations ont été menées, à savoir :

- Restauration physique du lit de la Dheune sur 200ml au droit du moulin Saule. L'objectif de ces travaux est de restaurer les fonctionnalités naturelles de la rivière en diversifiant les écoulements et les habitats aquatiques au moyen de divers aménagements : la création de banquettes alluvionnaires, la fixation de vieilles souches, la pose de blocs de pierres isolés. Coût des travaux : 17000 eurosTTC
- Entretien de deux ponts par l'extraction ou la scarification des sédiments accumulés sous les arches, afin de rétablir la capacité d'écoulement de la rivière permettant de réduire les inondations dans le village. Coût des travaux : 9200 eurosTTC
- Restauration de la berge érodée au droit de la pile du pont de la route de Corchanu. 30ml d'enrochements ont permis de stabiliser la berge et de protéger la pile du pont. Coût des travaux : 10 000 euros ttc



Milieux Naturels - Natura 2000 :



- Mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) :

Objectif : proposer des contrats à des exploitants dans les périmètres concernés. Ces derniers s'engagent dans des pratiques respectueuses de la nature (fauche tardive, réouverture de pelouses, entretien de prairies...) pour toucher des contreparties financières de l'Europe. Nous sommes en phase de gestion, de réponses aux questions des exploitants et de prévisionnel pour les années futures.

- En plus de la gestion courante du site de la Vallée du Rhoin, la Collectivité réalise des inventaires pour affiner les connaissances sur la biodiversité remarquable de ce territoire.
- En 2017, a commencé un état des lieux des potentielles zones de contrats Natura 2000. Notamment par des îlots de sénescence, de la réouverture de milieux, de l'installation de pâturage...)
- La ZPS rentre également en phase d'animation sur la partie de la communication, avec la rencontre des élus de communes présentant un intérêt pour ce dispositif.



Milieux Naturels - Etangs d'Or :

Sur le Parc des Etangs D'Or, l'année 2017 a été ponctuée d'animations nature et scolaires. Ces animations ont eu pour but de sensibiliser le public à la préservation et à la gestion de nos espaces en fonction des thématiques de biodiversité.

Les Etangs d'Or ont accueilli des événements sportifs tels que des enduros de la Carpe, une manche du championnat de France, la Quinzaine de la Truite (sur deux des 16 plans d'eau), et un Cani Cross qui a vu le jour et a attiré un grand nombre de participants.

Concernant la gestion du site, diverses actions ont été conduites :

- suivi des populations d'oiseaux et de poissons.
- alevinages sur l'ensemble des plans d'eau selon leurs vocations piscicoles
- mise en place d'un parc afin d'accueillir un troupeau de moutons « solognot » sur le site.



Le but étant d'entretenir de façon différenciée les espaces verts du Parc. Pour 2018, il est prévu de réaménager certains chemins peu carrossables, réaliser des plantations en ceinture de plans d'eau, ainsi que mettre en place de nouveaux Parcs d'Ecopâturage.

Milieux Naturels - Montagny :

Le diagnostic complet du site de 30ha de la zone naturelle a été réalisé, ce qui permet d'avoir une connaissance fine des deux plans d'eau et de leur environnement.

Des aménagements sont prévus sur le pourtour du plan d'eau principal, notamment par l'installation d'un deuxième portique pour limiter encore plus les accès non autorisés. Des plantations en bordures de la baignade ainsi que sur le pourtour du plan d'eau sont prévues en 2018.



Les actions au bénéfice de la cohésion sociale



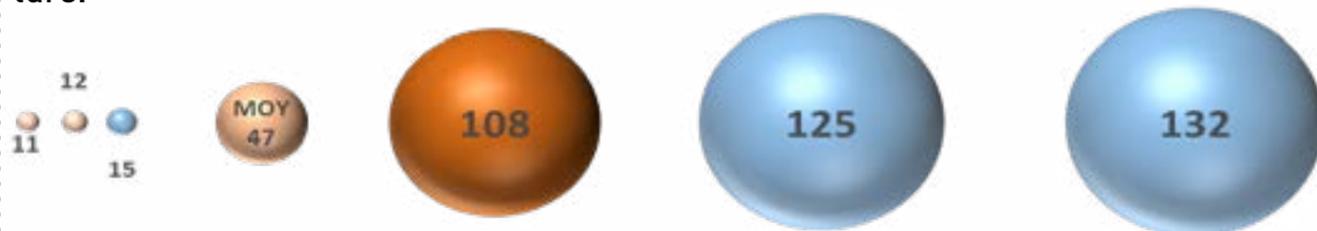
L'Enfance :

• Restauration périscolaire :

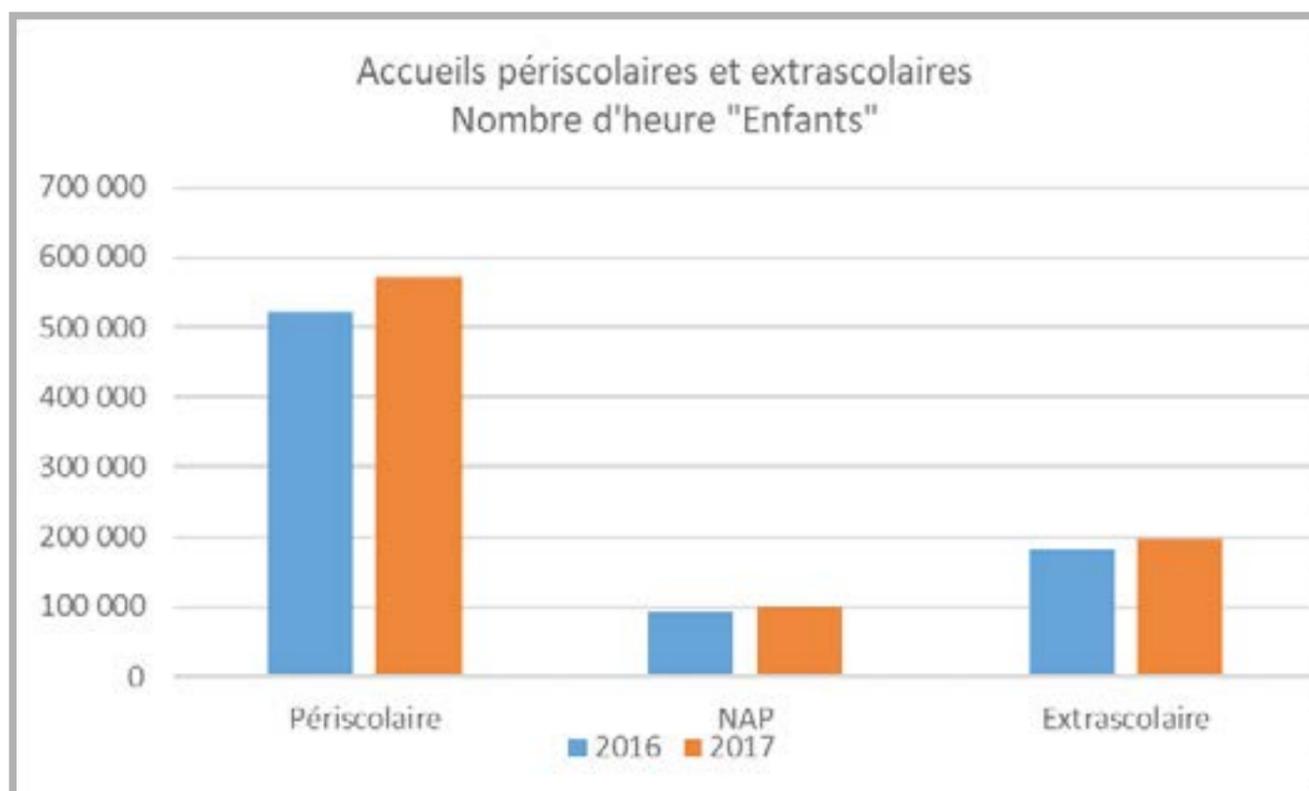
En 2017, 282 325 repas ont été servis (soit une moyenne de plus de 1 900 par jour) et 121 888 goûters (soit près de 850 en moyenne par jour)

Sur ce temps méridien, les structures ont une capacité d'accueil globale par jour de 2 207 enfants (maternels et élémentaires), mais il existe une grande disparité sur le territoire.

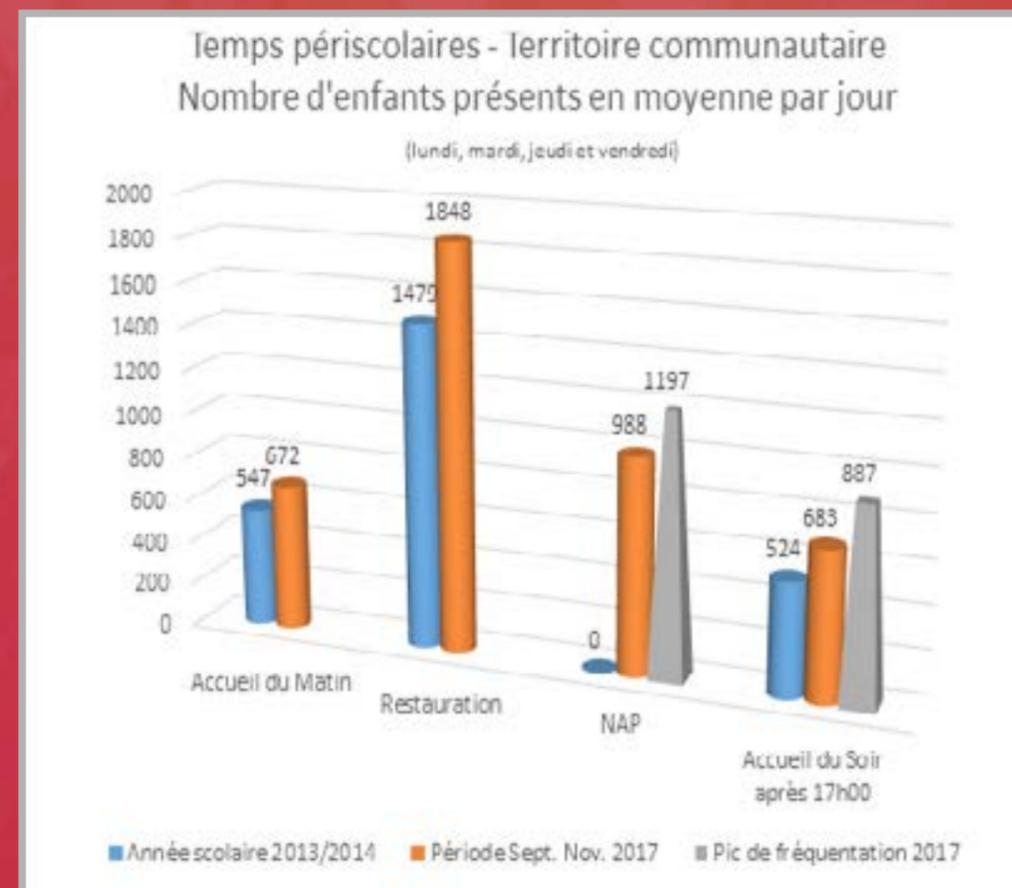
Ci-dessous, pour exemple, le nombre d'enfants accueillis par jour en restauration dans les 3 plus petits sites et dans les 3 plus grands. La présence moyenne s'élevant, le midi, à 47 enfants par site et par jour d'ouverture.



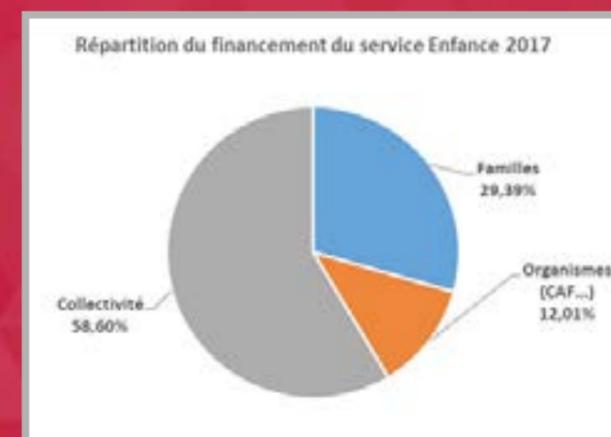
Le nombre d'heures « Enfants » cumulées en hausse par rapport à 2016 :



Evolution du nombre d'enfants sur les différents temps périscolaires entre 2013 et 2017 :



La répartition du coût de la prestation :

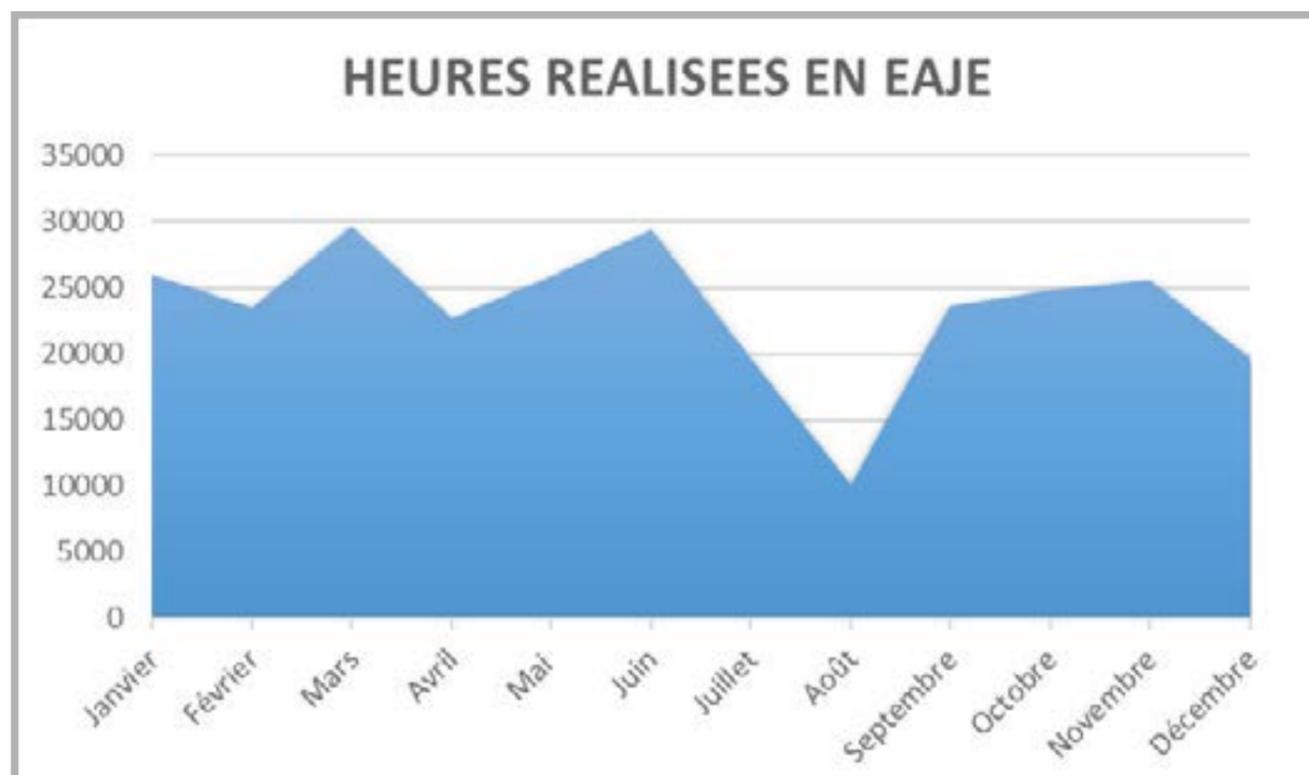


La Petite Enfance :

Les Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) proposent 196 places (156 en accueil collectif et 40 en crèche familiale) pour des enfants de 2 mois ½ à 4 ans (voire jusqu'à 6 ans pour des enfants porteurs de handicap).
Il existe une grande diversité et une réelle complémentarité entre ces différents établissements, avec : de l'accueil collectif ou familial, un accueil régulier ou occasionnel (voire ponctuel), l'existence de places d'urgence dans tous les établissements, mais aussi la possibilité d'accueillir les enfants sur des horaires atypiques (la plus grande amplitude sur un établissement étant de 5h30 à 21h30).

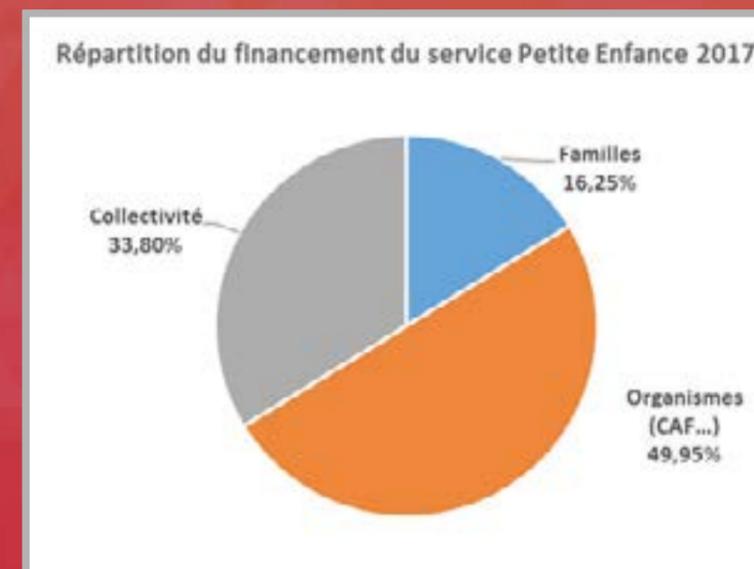
En 2017, 433 enfants différents ont été accueillis (soit une moyenne de 2,20 enfants par place).

Découpage mensuel du nombre d'heures « Enfants » réalisées au sein des structures Petite Enfance :



En 2017, 30 423 repas ont été servis (soit une moyenne d'environ 115 repas par jour d'ouverture).

La répartition du coût de la prestation :



Les 3 Relais Parents Enfants Assistantes Maternelles (REPAM) sont composés de 6 animatrices, dont les binômes sont répartis sur le territoire.

Chaque REPAM est un lieu d'écoute, d'information et de conseils à destination des assistantes maternelles, mais aussi des parents qui sont les (futurs) employeurs. Ce « guichet unique » permet aux usagers d'obtenir une information complète (généraliste et/ou spécifique) autour de l'ensemble des modalités d'accueil du jeune enfant.

En 2017, ce sont ainsi 263 dossiers qui ont été déposés pour une entrée en EAJE.

Les animatrices organisent également des temps d'animations collectives pour les enfants accompagnés des professionnels ou des parents.

En 2017, le nombre d'assistantes maternelles en activité sur le territoire communautaire était de 395.



Focus 2017

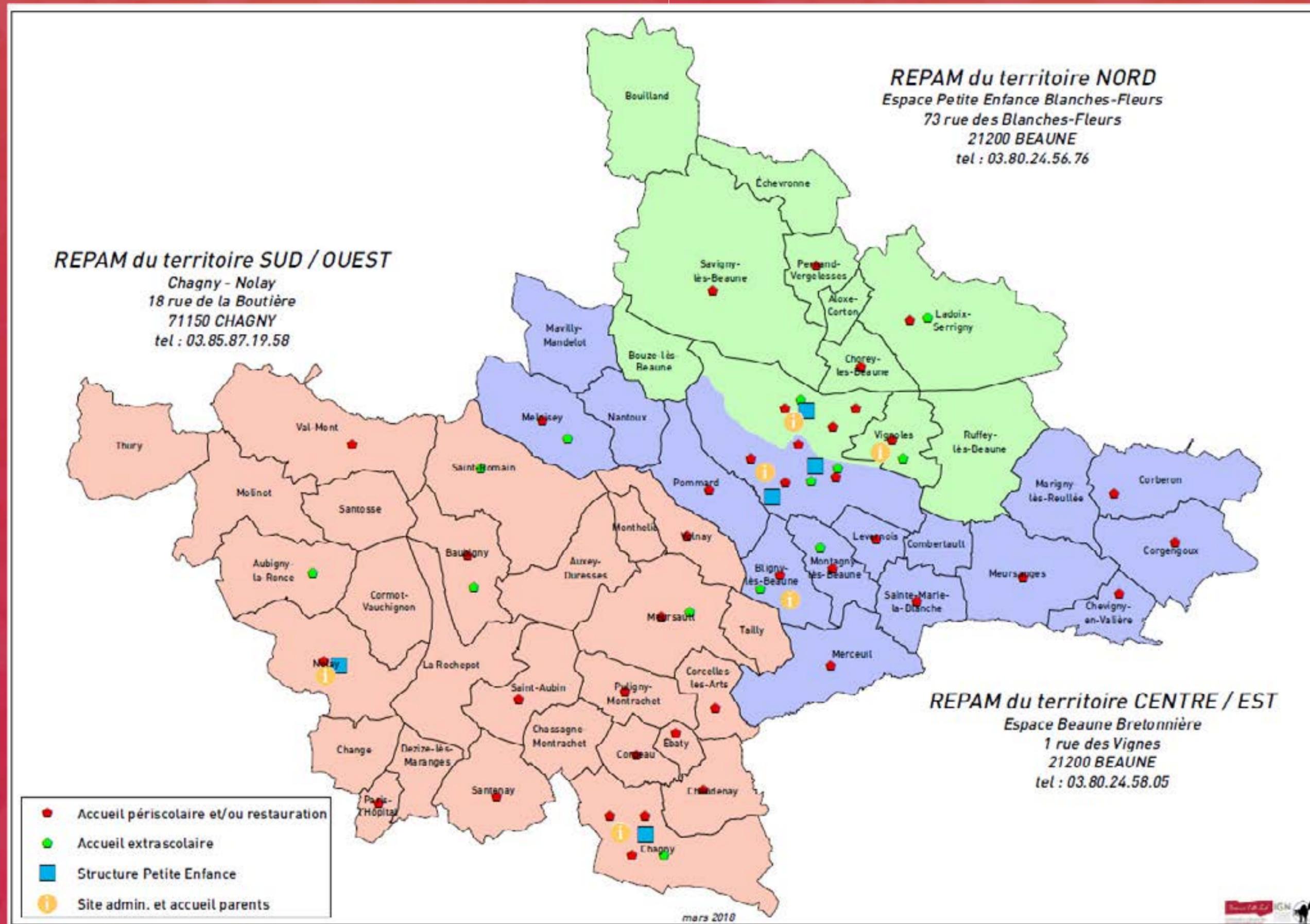
- Septembre 2017 : Ouverture du site de restauration périscolaire de NOLAY permettant de proposer aux enfants de déjeuner en 2 services en dehors du collège, dans un lieu spécifique, conforme et adapté.
- Mise en application d'un nouveau Marché pour la fabrication et la livraison de repas pour la Petite Enfance et l'Enfance
Il s'agit de privilégier la qualité gustative et nutritionnelle des produits, de s'inscrire dans une démarche de développement durable (saisonnalité, produits locaux et régionaux, produits issus de l'agriculture biologique...) et, bien entendu, de respecter les multiples réglementations, dont celles liées à la fréquence et à la quantité des aliments proposés.
- Création d'un espace d'accueil pour assurer les rendez-vous au sein du REPAM Nord situé cœur du quartier des Blanchés-Fleurs à BEAUNE, au sein du même bâtiment que le multiaccueil Petite Enfance et que le guichet d'inscriptions Enfance



Perspectives 2018

- Rentrée 2018 :
 - Retour à la semaine scolaire de 4 jours
 - Réouverture des locaux du multiaccueil La Cabotte (centre-ville de BEAUNE), suite aux travaux de rénovation (pour une capacité d'accueil de 28 places avec repas)
- Recrutement de 2 agents en charge de l'accompagnement des équipes Enfance
- Réflexion et étude autour du regroupement des structures périscolaires Enfance
- Mise en place de passerelle entre la Petite Enfance et l'Enfance pour faciliter l'intégration des enfants (1ère scolarisation) au sein des accueils de loisirs extrascolaires
- Finalisation des travaux extérieurs (aménagement des aires de jeux, mise en place d'ombrages, ...) pour les EAJE de BEAUNE Blanchés-Fleurs et la micro-crèche de NOLAY
- Réalisation de différents travaux de mise aux normes, d'accessibilité, au sein des différentes structures propriété de la Communauté d'Agglomération.

L'Enfance et la petite enfance sur le territoire de Beaune Côte & Sud :



Le Conservatoire:

Etablissement d'enseignement artistique spécialisé.
Spécialités enseignées : musique et danse

Un des 5 établissements de la Côte d'or classé par le Ministère de la Culture/
Classement renouvelé en 2016 suite à instruction du dossier.

Etablissement inscrit dans le schéma départemental de développement des
enseignements artistiques du Département de la Côte d'or.

Chiffres Clefs :

25 Enseignants
titulaires des diplômes pédagogiques
(Certificat d'aptitude ou diplôme d'Etat) | **3** nouvelles recrues en
septembre 2017

470 élèves | **92** danseurs classiques et contemporain
372 musiciens

93% viennent de la Communauté d'Agglomération (2/3 de la ville de
Beaune et 1/3 des autres communes)

7% hors Communauté d'Agglomération

• Les publics

Actions pédagogiques :

- *les propres élèves
- *les enfants du cycle éveil-découvertes (de 5 à 8 ans) / atelier hebdomadaire
- *La sensibilisation auprès des publics scolaires (intervention ponctuelle)
- *ensembles amateurs (big-bang, chorales, groupe pop-rock, orchestre d'harmonie, ensemble vocal)
- *le public empêché (enfants handicapés)
- *les enfants des crèches et du secteur petite enfance

Actions culturelles :

- *concert d'artistes professionnels invités
- *Les master-class avec artistes invités (musique ou danse)
- * les auditions-concert d'élèves
- * Les animations en maison de retraite
- * Les animations dans le relais assistance maternelles



• Les partenariats :

- *théâtre municipal de Beaune
- *Ecole des Beaux-arts de Beaune
- *Ecole de musique de Meursault et Ecole de musique de Chagny
- *Municipalités de la Communauté d'Agglomération (Nolay, Chagny, Savigny, Vignoles...)



L'Ecole des Beaux-Arts:

- La classe préparatoire

Chiffres Clefs :

28 élèves | **122** candidats | **77** à la 1ère session
45 à la 2ème session

L'équipe pédagogique a proposé un voyage pédagogique et d'intégration à PARIS du 12 au 15 septembre 2017, avec de nombreuses visites d'expositions. De même, les 21 et 22 décembre 2017, les étudiants ont bénéficié d'une sortie au Couvent de la Tourette, suivie d'une visite de la Biennale d'art contemporain de Lyon.

Au cours de l'année, plusieurs workshops ont été programmés dans différents domaines de la création artistique. À l'occasion du travail qu'ils ont engagé avec les étudiants de l'année préparatoire, les intervenants présentent au public des cours de pratiques amateurs, leur travail et parcours personnel à travers des discussions.



Une résidence d'artiste a été proposée, en partenariat avec le Lycée Viticole, début janvier 2018 sur le thème « tout part d'un lieu ». Un rendu des travaux effectués a été proposé à travers la notion d'œuvre in situ.

Le forum de rencontre des anciens élèves s'est tenu le 10 février 2018. Il s'est poursuivi par une présentation des travaux des élèves dans le cadre de la semaine « portes ouvertes », du 12 au 16 février 2018. Les élèves de l'école se sont chargés d'accueillir les étudiants intéressés par la formation proposée à l'école des beaux-arts de Beaune, en vue d'une inscription aux entretiens de recrutement.

- Cours de pratiques amateurs

Chiffres Clefs :

167 enfants
98 adultes

de 5 à 17 ans -répartis dans 10 ateliers différents sur trois sites :
BEAUNE - CHAGNY - Annexe Lorraine.



inscrits dans les 7 ateliers de l'école

29 stages

portant sur les arts plastiques, la terre-céramique, le volume, multimédia, photographie, gravure, aquarelle, sérigraphie sont programmés pour l'année 2017-2018, pendant les vacances scolaires à destination d'un public enfants, ados et adultes. Sur les deux premiers trimestres, 116 personnes ont bénéficié de cet enseignement.

Cette année, le thème fédérateur de tous les ateliers, enfants-Ados-Adultes est « Ailleurs ». L'exposition de fin d'année, se déroulera du 31 mai au 21 Juin 2018, Salle Tourlière de la Porte Marie de Bourgogne. Dans un désir de transversalité entre les services, des accrochages secondaires prendront forme à la Bibliothèque, au Conservatoire et dans le hall de la Maison de l'Intercommunalité.

- Atelier de création multimédia

Le développement de cet atelier se poursuit à travers le territoire de la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud. En effet, l'animatrice à déjà animé 4 ateliers sur les communes de Savigny -les-Beaune, Corpeau, Nolay et Chassagne entre janvier et mars 2018. Elle en animera 5 autres entre les mois d'avril et juin 2018 sur les communes de Saint-Romain, Ruffey, Santenay, Chaudenay et Vignolles.

- Perspective 2018

Les actions menées en 2017-2018 seront reconduites l'année prochaine pour les cours de pratiques amateurs avec définition d'un nouveau thème de travail commun.

L'effectif de la classe préparatoire pour septembre 2018 est en cours de recrutement. Actuellement 75 candidats se sont positionnés sur la première session de recrutement qui se tiendra début avril 2018. Une deuxième session prévue fin juin viendra compléter l'effectif pour atteindre un quota de 26 nouveaux étudiants.

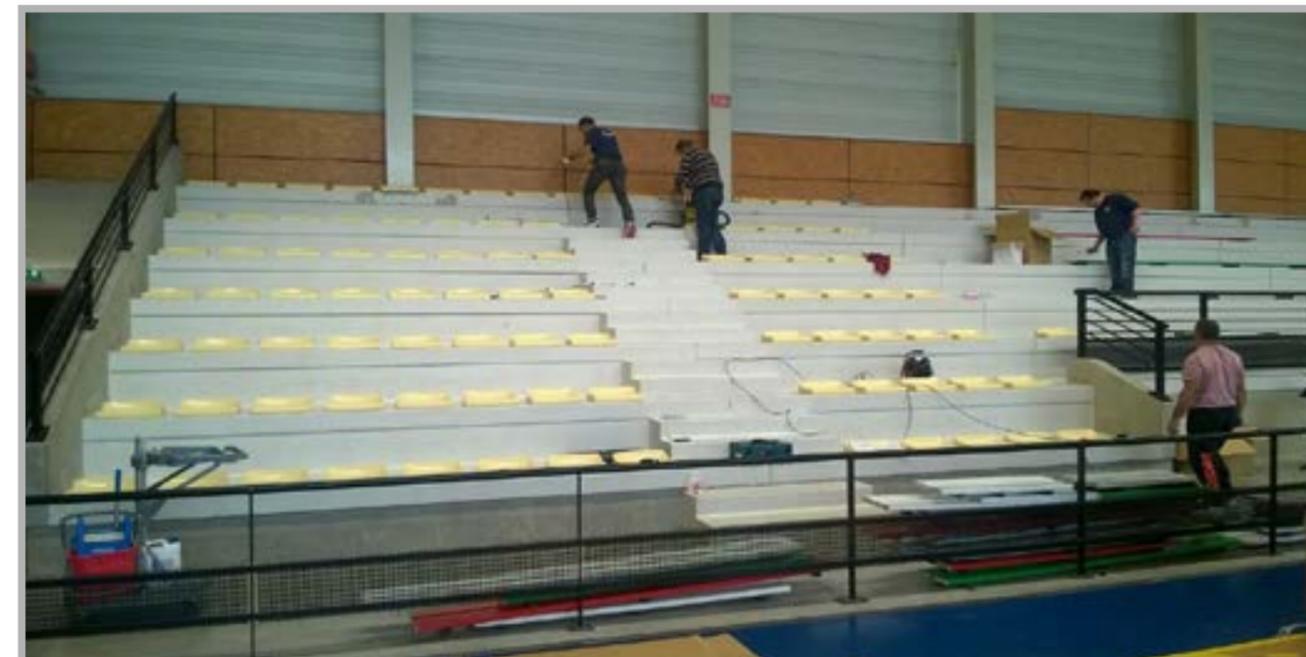
Les Équipements Sportifs

• L'organisation :

Les installations sportives sont gardiennées par 7 agents, 3 sont en poste fixe au FORUM et s'occupent du suivi du site, 3 sont en poste tournant sur M. Bon, J. Desangle, St Nicolas, J.M. Boivin et Guigone de Salins et 1 responsable technique pour les petites interventions.

Les agents ont pour mission de contrôler les présences et le respect du règlement intérieur par les utilisateurs, et du bon fonctionnement de chaque site.

A cela s'ajoute une régie technique mutualisée de 2 agents pour les contrôles sécurité et travaux de maintenance, ainsi que l'équipe de direction composée de 5 personnes correspondant à 2,1 ETP.



• Les travaux effectués en 2017 :

- Remplacement du sol sportif à M BON 90 000 euros TTC
- Remplacement de la moquette de recouvrement du praticable en salle de gymnastique à St NICOLAS de MEURSAULT 9 000 euros TTC
- Remise en état des sonorisations en salle de gymnastique à St Nicolas et en salle omnisports à M BON 6 800 euros TTC
- Remplacement des sièges « coque » par l'équipe des gardiens de salles sur les tribunes en salle omnisports au FORUM 6 500 euros TTC
- Remplacement de la paire de but du terrain de foot au complexe JM Boivin de NOLAY 4 000 euros TTC.

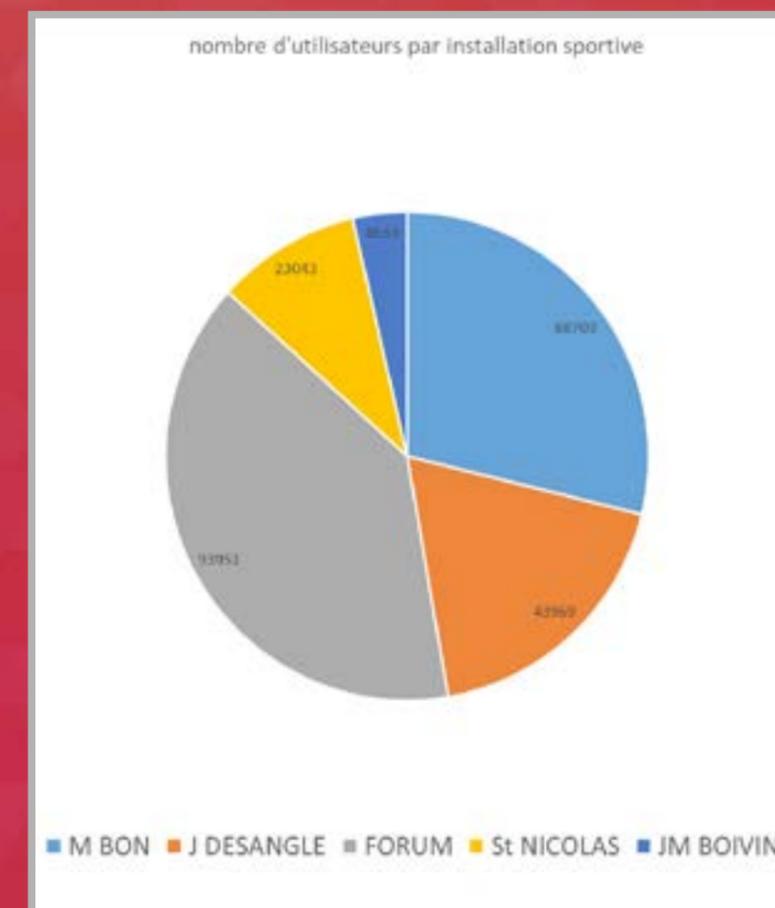


• Fréquentation :

Ce sont quelques 250 000 utilisateurs cumulés qui sont passés sur et dans les équipements communautaires pendant l'année 2017 !

• Budget 2017 :

- Dépenses de Fonctionnement = 814 275 euros
- Recettes de Fonctionnement + AC = 683 334 euros
- Dépenses d'Investissement engagées = 559 857 euros
- Recettes d'investissement + AC = 202 374 euros



• Perspectives 2018 :

- Eclairage nouvelle technologie salles omnisports
- Rénovation / Création terrain synthétique Rugby / Scolaire
- Etudes nouveaux complexes sportifs

Beaune Côte & Sud



Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud
14 rue Philippe Trinquet - BP 40288 - 21208 Beaune Cedex
www.beaunecoteetsud.com